

Assemblée Générale de Port Leucate
29 et 30 avril 2016

- PROCES-VERBAL -



S O M M A I R E

◆ Ordre du jour de l'assemblée générale	page 3
◆ Contrôle des pouvoirs	page 4
◆ Discours d'ouverture du président national	page 5
◆ Intervention de Véronique MOREIRA, présidente nationale de l'USEP	page 7
◆ Complément au rapport moral présenté par le président national	page 9
◆ Résultat du vote par émargement en suspension de séance du rapport moral	page 15
◆ Résultat du vote du PV d'AG d'Orléans 2015	page 16
◆ Complément au rapport d'activité présenté par le DTN	page 17
◆ Rapport financier 2015	page 23
◆ Résultat du vote par émargement en suspension de séance du rapport financier 2015 et du vote à main levée de l'affectation du résultat	page 33
◆ Intervention du commissaire aux comptes	page 34
◆ Tarifs statutaires 2016/2017 et résultat du vote par émargement en suspension de séance	page 38
◆ Budget 2016 présenté par le trésorier fédéral et résultat du vote par émargement en suspension de séance	page 39
◆ Rapport médical	page 45
◆ Convention UFOLEP – Vacances pour tous	page 49
◆ Vœu du comité départemental de l'Indre et résultat du vote par émargement en suspension de séance	page 56
◆ Récompenses honorifiques présentées par Jean-Marie VERGNE et Dominique MIFSUD	page 58
◆ Propositions de modifications des statuts régionaux et résultat du vote électronique	page 60
◆ Présentation des candidates et candidats à l'élection du comité directeur et résultat du vote électronique	page 71
◆ Présentation du président national et résultat du vote électronique	page 77
◆ Passage de témoin	page 78
◆ Discours de clôture du nouveau président national Philippe MACHU	page 79

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE UFOLEP DE PORT LEUCATE (11) – 29 ET 30 AVRIL 2016
--

VENDREDI 29 AVRIL

10 h00 – 14h00	Accueil Contrôle des pouvoirs et remise du matériel de vote électronique
14 h 00	Ouverture de l'Assemblée Générale
14H10	Approbation du PV de l'AG d'Orléans 2015
14 h 15	Complément au rapport moral
14 h 45	Complément au rapport d'activités 2014/2015 Rapports financiers 2015 Intervention du commissaire aux comptes
15 h 15	Budget 2016, tarifs statutaires
15 h 30	Pause
16 h 15	Interventions orales Présentation des propositions de modifications des statuts types régionaux Expression de la salle
16 h 45	Vote électronique
17 h 15	Vote du vœu de l'Indre
17 h 45	Election du Comité Directeur (vote électronique)
19 h 00	Vin d'honneur
20 h 30	Buffet

SAMEDI 30 AVRIL

8 h 00 - 9 h 00	Réunion du Comité Directeur
9 h 00 - 9 h 15	Election du Président (vote électronique)
9 h 15 – 9 h 30	Intervention service civique
9 h 30 – 9 h 45	Partenariat VPT
9 h 45 – 10 h 00	Rapport médical
10 h 00 - 10 h 30	Remise des récompenses
10 h 30 - 10 h 45	Vote des rapports par émargement en suspension de séance
10 h 45 - 11 h	PAUSE
11 H	Accueil des personnalités
11 h - 12 h30	Réussite fédérale – Sport et société avec le « Playa Tour » Remise des médailles d'honneur Interventions des personnalités Passage de témoin Clôture de l'Assemblée Générale

**AU CONTROLE DES POUVOIRS, IL A ETE CONSTATE QUE LES REPRESENTANTS
MANDATES DES DEPARTEMENTS CI-APRES :**

- Ain, Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse du Sud, Haute-Corse, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Haute-Garonne, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Guadeloupe, Martinique, Réunion.

soit 89 départements sur 101 départements, détenant un total de 331 241 voix sur 341 014, étaient présents et ont participé aux différents votes,

que seuls les mandatés des 12 départements ci-après étaient absents ou ne pouvaient voter :

- Alpes de Haute Provence, Ardèche, Côte d'Or, Côtes d'Armor, Doubs, Guyane, Jura, Mayotte, Morbihan, Vaucluse, Territoires de Belfort et Seine saint Denis.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts, 89 départements sur 101, représentant 331 241 voix étant présents, l'assemblée générale peut délibérer valablement sur les questions mises à l'ordre du jour.



DISCOURS D'OUVERTURE DU 29 AVRIL

du Président national Philippe MACHU

Bonjour à tous,

Je suis heureux de vous retrouver nombreux à Port Leucate pour ce moment statutaire important pour la vie de notre fédération.

Vous êtes ou vous serez 300 participants.

Je salue en votre nom au nom du Comité directeur :

- Nadia BELLAOUI, Secrétaire Générale Adjointe de la Ligue de l'enseignement
- Hélène GRIMBELLE, Secrétaire Nationale Ligue de l'enseignement
- Jean-Karl DESCHAMPS, Secrétaire National de la Ligue de l'enseignement
- Roger EVRARD, Président de l'APAC
- Véronique MOREIRA, Présidente de l'USEP
- Benoit LASNIER, Directeur technique national de l'USEP
- Guillaume MEUGNIER, Responsable VDQR à la Ligue de l'enseignement
- Cédric MAZIERE, Membre du service VQR à la Ligue de l'enseignement

Chers Amis,

L'UFOLEP (et l'USEP) ont été brutalement frappés ces derniers mois par la disparition de militants dont l'engagement et l'amitié nous manqueront longtemps.

Je ne citerai que :

Frédéric VAUTHIER, délégué UFOLEP-USEP du Gers

Guy LEMENEUR, Président du Comité UFOLEP de Maine et Loire

Christian SEGUIN, Vice-président UFOLEP de l'Aube

Vous en connaissez d'autres,...

Observation d'une minute de silence et remerciement. Proposition de laisser un message de sympathie à l'accueil pour la famille de Frédéric VAUTHIER.

Nous voici donc réunis, nombreux, à Port-Leucate, dans ce centre de vacances géré par la Ligue de l'Aude.

Outre la qualité de l'environnement, de l'accueil et de l'hébergement, ce choix s'inscrit aussi dans la volonté de renforcer les coopérations indispensables entre les secteurs de la Ligue comme dans la volonté de renforcer la dimension citoyenne et le sens du projet de notre fédération.

Intervention de Jean-Jacques CAMEL, Président de la Ligue de l'enseignement de l'Aude

Intervention de Jean-Marc LAFON, Président de l'UFOLEP de l'Aude

Intervention de Véronique MOREIRA, Présidente de l'USEP Nationale

Intervention de Jean-Karl DESCHAMPS, Secrétaire national de la Ligue de l'enseignement

Les Amis de l'Aude se sont démenés pour nous accueillir dans les meilleures conditions : ils avaient de solides arguments pour nous attirer dans ce centre « Rive des Corbières ».

L'USEP est là avec sa nouvelle présidente et son directeur national.

Une page nouvelle s'ouvre pour l'USEP autour d'une équipe dirigeante largement renouvelée.

L'UFOLEP répondra volontiers aux concertations à mettre en place pour enrichir mutuellement nos projets de développement.

Le secrétariat national de la Ligue nous fait le plaisir d'une présence importante et attentive, d'une présence qui témoigne d'une volonté partagée de conjuguer tous les atouts du Mouvement pour affirmer le sens de notre action et en développer la présence et le rayonnement sur tous les territoires.

Cette assemblée générale de l'UFOLEP est bien sûr particulière parce qu'elle est électorale et qu'elle aura la responsabilité de renouveler l'équipe dirigeante : mais elle est particulière aussi parce qu'elle arrive à un moment où l'UFOLEP affirme sa maturité et son rôle spécifique dans l'évolution du sport dans notre société.

Intervention de Véronique MOREIRA, Présidente de l'USEP

L'assemblée générale de l'USEP qui s'est déroulée à ARRAS les 16 et 17 avril derniers a fait le choix de renouveler en grande partie les élus du comité directeur national. Cet acte marque la volonté de donner une nouvelle respiration à l'USEP, sans pour autant renier ni le chemin parcouru ni les individus qui l'ont construit.

L'assemblée générale en toute souveraineté a accepté la proposition du nouveau comité directeur de me porter à la présidence de l'USEP.

Rien d'exceptionnel pourtant à ce que la présidence de l'USEP nationale soit incarnée par une femme, me direz-vous, notamment au vu des valeurs que nous prônons... Pour autant, nous le savons toutes et tous ici, la présidence des fédérations sportives mais également de la plupart des instances dirigeantes de ce pays sont tenues en majorité par des hommes.

Mon expérience affirmée de militante me fait envisager la présidence comme un défi, consciente que notre mouvement doit faire face aux évolutions de la société et de son Ecole ; la tâche reste complexe.

En tant que composante sportive de la Ligue de l'enseignement qui fête ses 150 ans, nous savons d'où nous venons : nous savons que les fondements partagés par l'USEP, l'UFOLEP et la Ligue de l'enseignement constituent notre base commune.

L'action de l'USEP s'inscrit donc dans ce projet de société humaniste et laïque. Elle contribue à une éducation sportive et civique émancipatrice accomplie par et pour cette société dans toute sa diversité. C'est bien là notre socle, celui qui nous porte et nous solidarise.

Une fois les fondements réaffirmés, évoquons maintenant quelques axes du projet de l'USEP sur cette nouvelle mandature.

S'il est assez commun de dire que le projet de l'USEP s'adapte au fil des années, il est aujourd'hui nécessaire de revisiter l'objet même de l'USEP, à savoir la rencontre sportive et la vie associative.

Sans remettre en cause, bien au contraire, le rôle primordial de la pratique sportive, il convient de donner une réelle place à la vie associative qui précède, intègre et suit la rencontre sportive. Il s'agit ainsi de faire vivre aux membres de l'association USEP une vie sportive et une vie associative en symbiose et au service l'une de l'autre.

Ces éléments de changement font évoluer la rencontre sportive vers une rencontre sportive-associative.

Cette rencontre sportive-associative s'articule autour de 3 principes :

Le premier consiste à créer les conditions pour que l'enfant puisse : vivre l'autonomie, faire, assumer et expérimenter des choix, s'organiser à plusieurs, assurer soi-même son évaluation, vivre des interactions avec l'autre. Autant d'éléments constitutifs d'une éducation morale et civique concrétisée en actes.

Le deuxième consiste à garantir que les adultes qui les entourent, soient explicitement vecteurs de ces valeurs, et créent les conditions pour permettre aux enfants de construire ces concepts dans un cadre né d'un projet co-construit entre enfants et adultes.

Et enfin le troisième qui consiste à considérer l'activité sportive comme outil réflexif afin de former l'esprit critique de nos jeunes sur des questions telles que l'égalité filles /garçons, le rapport à la règle, l'inclusion de jeunes handicapés, ...

Cette construction partagée s'effectue dans tous les temps de l'enfant à l'école et hors de l'école et elle s'appuie sur la pratique sportive.

C'est cela la marque de fabrique, l'originalité et la richesse de l'USEP, ce qui la rend irremplaçable.

Pour autant il reste à renforcer l'identité de l'USEP en rendant lisible notre spécificité de mouvement complémentaire de l'école mais aussi notre spécificité de mouvement d'éducation populaire en dehors de l'Ecole.

La société dans son ensemble fonctionne au rythme des nouvelles technologies et l'USEP doit le prendre en compte dans sa façon de communiquer.

Nos activités sportives-associatives et nos valeurs, nos populations licenciées enfants et adultes représentent une force que notre mouvement doit mieux valoriser.

Ainsi, une meilleure circulation de l'information au plus près des associations, des comités départementaux et régionaux par l'intermédiaire de formes de communication numérique rénovées et le déploiement d'une formation envisagée comme moyen de développement, renforcera notre identité sociale, celle qui est donnée à voir à l'extérieur du mouvement.

A ce titre, lorsque l'on constate que 80% des PEDT présentent des activités sportives il est à déplorer que l'USEP y soit si peu présente. Il est donc nécessaire de renforcer le travail d'articulation entre projet USEP au sein de l'école et en dehors de l'école. Notre réseau composé majoritairement d'enseignants doit s'ouvrir davantage aux autres acteurs de la communauté éducative. Ainsi de nouveaux militants tels que les parents et les éducateurs deviendraient les porteurs du projet USEP sur le temps périscolaire. Il conviendra alors que la formation fédérale reste un outil privilégié pour accompagner tout acteur-trice à devenir militant de notre mouvement.

Abordons maintenant la question primordiale de la gouvernance rénovée de l'USEP au service de la structuration territoriale sur l'ensemble du territoire y compris l'outremer.

L'enjeu de cette mandature pour l'USEP est de viser une organisation fédérale qui permette à chaque échelon de trouver sa place dans le développement du mouvement avec un échelon national reposant sur une meilleure synergie entre élus et équipe de la direction nationale.

La gouvernance doit s'exercer dans un cadre budgétaire réaliste. A ce titre, la prise en compte du contexte actuel, notamment les situations difficiles de certaines délégations et de fédérations de la Ligue de l'enseignement ainsi que la baisse envisagée des dotations d'État montre qu'il est difficile d'envisager un fonctionnement reposant sur nos seules ressources financières. Pour poursuivre notre activité à la hauteur de nos ambitions et garantir l'accompagnement des territoires, nous devons envisager de nous tourner vers des partenaires institutionnels et économiques qui de diverses façons, financières ou coopératives, pourront contribuer à pérenniser notre fonctionnement national en cela qu'il contribue lui-même au fonctionnement local.

Quant à la structuration de l'échelon régional et de la réforme territoriale, l'USEP doit définir une politique de développement au niveau des nouvelles régions pour les 4 ans à venir. L'enjeu est d'accompagner les comités régionaux à s'organiser autour d'un projet fédérateur.

Ce dispositif permettra à l'USEP de s'intégrer dans le paysage régional au moment de la montée en puissance des prérogatives de cet échelon territorial. Il vise notamment une professionnalisation progressive en aidant nos comités régionaux à la recherche de financements ou de ressources partenariales propres.

Ainsi, je viens de vous exposer les grandes lignes du projet USEP de cette nouvelle mandature.

Projet qui s'inscrit dans une mission plus globale, commune à celle de l'UFOLEP, à savoir, contribuer à la formation d'un enfant éduqué, émancipé, libre, prêt à prendre sa place de citoyen éclairé dans la société française mais également dans une Europe encore en construction et dans un Monde sous pression.

Cette ambition de formation d'un citoyen éclairé est d'autant plus d'actualité que notre République doit encore aujourd'hui réaffirmer les valeurs qui la constituent.

Ainsi, les enjeux sont forts et les défis ne manquent pas. Que ce soit en matière d'activités, de formation, de communication, de structuration territoriale, force est de constater que nous devons envisager entre l'USEP et l'UFOLEP des collaborations naturelles et d'autant plus efficaces que nous devons, de façon respectueuse, assurer le développement de nos fédérations.

Je vous souhaite une assemblée générale riche en débats constructifs et en propositions pour contribuer à l'avenir d'un sport citoyen, ouvert à tous, porté par l'UFOLEP et par vous tous ici présents sur l'ensemble des territoires.

Je vous remercie.

COMPLEMENT AU RAPPORT MORAL

Présenté par le Président national Philippe MACHU

Amis,

Quand je suis né l'UFOLEP n'existait pas ou plutôt elle n'existait plus.

Dissoute par le gouvernement de Vichy, elle renaîtra en 1946 au sein de la Ligue de l'enseignement avec les honneurs qui ont été rendus à notre grand mouvement d'éducation populaire par le Général de Gaulle.

La création de l'UFOLEP fut turbulente et contestée. Son histoire est faite de combats et d'engagements multiples.

Demain si l'on n'y prend pas garde dans un contexte politique dégradé, elle pourrait subir des avatars tout aussi redoutables :

Ses combats d'hier, avec la Ligue, autour de l'école publique,
ses combats d'hier, pour mettre déjà tous les sports autrement, à la portée des publics les plus divers et souvent les plus modestes,

ses combats d'hier, pour participer à la laïcisation du sport, et en ouvrir l'accès aux jeunes ruraux, aux jeunes filles et aux femmes, aux publics des quartiers urbains, puis aux séniors, aux populations souffrant de handicaps et aux travailleurs des usines...

Ses combats-là qui voulaient faire du sport associatif un levier d'émancipation et de culture, un levier d'éducation et de vivre ensemble, un levier d'animation et de citoyenneté active sont toujours d'une brûlante nécessité dans la société d'aujourd'hui.

Une société menacée d'un consumérisme forcé, d'une financiarisation qui ne cesse d'appauvrir les plus modestes, une société éclatée, déboussolée, plus tentée par le rejet de l'autre que par la construction collective d'un destin commun.

Les menaces sont nombreuses, vous le savez bien.

Elles sont certes économiques avec la baisse des budgets familiaux et des moyens publics.

Même si nous sommes relativement bien soutenus aujourd'hui par le Ministère ou nombre de collectivités territoriales, nous ne sommes pas à l'abri de la perte d'un poste ici ou de la diminution des aides ici ou là.

Elles sont d'ordre concurrentiel avec la croissance exponentielle d'un secteur marchand qui voudrait bien nous tailler des croupières mais aussi avec l'agressivité nouvelle de fédérations sportives qui, nous accusant de leurs limites, nous verraient disparaître sans regrets et ce ne sont pas les initiatives de médiation que le CNOSF engage du bout des lèvres qui garantiront aux adhérents d'associations à double affiliation la jouissance de leur droit d'adhérer uniquement à la fédération de leur choix.

Seule, là encore des décisions volontaristes d'ouverture de sections spécifiques peuvent nous prémunir des conséquences de la loi sur le sport de Marie-Georges BUFFET dont se prévalent avec gourmandise certaines fédérations délégataires.

Elles sont d'ordre culturel ou social avec la multiplication des écrans qui dévorent le temps de vie, avec les freins multiples qui éloignent toute une population des lieux de pratiques standardisés.

Elles sont d'ordre sociétal quand la pratique auto-gérée privilégie l'organisation individuelle ou semi-collective, la consommation d'activité au détriment d'un engagement collectif.

Mais elles sont aussi d'ordre démocratique et politique et l'on sait bien comment la droitisation des politiques territoriales peut réduire jusqu'à néant les aides des conseils départementaux et régionaux.

Nos combats d'hier ont été rudes ; ils nous ont valu des heures sombres mais aussi un développement considérable, grâce à l'engagement militant de nos associations et de leurs dirigeants, grâce à la force du message et à l'ambition de notre mission émancipatrice et citoyenne dans une France alors sous l'influence massive de l'église catholique.

De la même façon, nous n'existerons demain que dans l'affirmation ou la réaffirmation de notre caractère affinitaire, dans notre double spécificité de fédération multisports et de Mouvement d'éducation populaire, dans notre volonté de développer encore et encore la citoyenneté par le sport, dans notre ambition de mettre à la portée de tous les publics les bienfaits d'un sport adapté à chacun.

L'UFOLEP ne saurait être qu'une fédération gestionnaire d'activités sportives ; sa différence est, avec la Ligue de l'enseignement, dans son engagement permanent à agir avec les citoyens pour fabriquer du commun, pour participer à une société vivante et solidaire. Cette mission organise d'ailleurs les conditions de la pérennisation de son action et contribue aux spécificités de son identité.

Le mandat qui s'achève a largement œuvré au renforcement de cette identité et à l'élargissement de l'assise du projet fédéral.

Comme Pierre le rappelle souvent, notre grand ancien Georges BELBENOIT interrogeait en son temps la difficulté pour l'UFOLEP de gérer cette double ambition d'organiser du sport de compétition comme les autres fédérations et d'utiliser par ailleurs le sport comme levier d'éducation, de cohésion sociale, de citoyenneté. Il reprenait alors les inquiétudes des Ligueurs de 1928 qui voyaient dans l'arrivée du sport au sein de la Ligue des sources de dérive, de violence, de tricheries diverses.

Heureusement le Docteur MICHAUX et d'autres ont su convaincre des aspects positifs de cette activité, de la nécessité d'en faire un outil éducatif et social autour de l'école.

Heureusement Georges BELBENOIT a su alerter du rôle spécifique que devait jouer l'UFOLEP dans cette dimension éducative et sociale.

Notre fédération a progressivement intégré cette problématique et de plan de développement en plan de développement, à côté d'une compétition adaptée, élargie, diversifiée, elle a amplifié son implication dans cette mission sociale jusqu'à installer son organisation sur deux champs de développement qui soutiennent aujourd'hui sa double identité et lui permettent une écoute attentive de l'évolution des besoins et l'animation d'espaces de co-construction de réponses appropriées.

Cette évolution n'allait pas de soi ; elle pouvait inquiéter, déstabiliser un réseau d'associations et de militants déjà secoués par les dégradations de notre environnement fédéral.

Mais la concertation permanente, la conscience politique et citoyenne de nos dirigeants ont permis d'installer progressivement cette transformation. Elle n'est pas terminée ; l'organisation de notre fédération sur ses deux champs, à tous les échelons de son fonctionnement doit se poursuivre, avec la conscience aiguisée et la volonté de tous ses acteurs, avec aussi l'accompagnement attentif des Comités et des associations par le dispositif VRAC, lui-même corrélé au dispositif VDQR de la Ligue de l'enseignement.

Ce double dispositif d'accompagnement, renforcé dans sa légitimité par une décision statutaire largement approuvée permet des interventions d'alerte ou de tutelle pour anticiper ou résoudre les crises majeures qui peuvent affecter tel ou tel comité départemental ou régional avant que les difficultés ne plombent durablement l'existence de l'UFOLEP et son projet dans le paysage local mais il doit favoriser aussi de nouvelles phases de développement dans les Comités en bonne santé.

Les divers regroupements nationaux de la mandature ont permis de partager les orientations politiques de l'UFOLEP, mais ils ont souligné aussi la nécessité de renforcer l'accompagnement des Comités et surtout celui des associations afin de les aider dans la mise en œuvre de projets partagés avec leurs publics et leur environnement et de renforcer leur sentiment d'appartenance et leur adhésion politique à notre fédération. Ce travail est à poursuivre pour faire de notre très beau réseau associatif, un réseau d'associations plus investies dans les politiques sportives territoriales, un réseau d'associations plus conscientes de leurs missions éducatives et sociales, un réseau d'associations plus confiantes, plus assurées du partage de leurs combats en faveur du sport pour tous.

Des outils d'analyse, des tableaux de bord, des procédures ont été élaborés en commun et mis en place autant que de besoin.

Dans le même temps, des chantiers lourds ont été ouverts : écoles de sport, plurisport, seniors, santé, PSC1 multipliant les opportunités pour les Comités départementaux de développer leur activité, leur notoriété et de renforcer les capacités de leurs équipes professionnelles, soutenues en cela par des aides fédérales ou institutionnelles.

Reconnue dans ses efforts en faveur d'un sport engagé dans les questions sociales et sociétales appréciée dans ses engagements dans le développement durable, la formation professionnelle, les premiers secours, la vie internationale, l'UFOLEP a pu consolider son équipe nationale dans le cadre de convention d'objectifs avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires en utilisant les opportunités du CNDS, des contrats aidés, en s'engageant vigoureusement dans le dispositif du Service Civique ou en accueillant des jeunes universitaires.

Mieux assurée de ses missions sociétales, mieux perçue dans ses ambitions novatrices, l'UFOLEP a pu multiplier des approches partenariales conséquentes avec la MGEN, Asalée, l'ANCV ... ou s'inscrire résolument dans les plans Citoyens du Sport ou dans les dispositifs Emplois d'avenir ou Service Civique proposés par le Ministère. Fédération citoyenne engagée, elle a pu aussi, grâce à des complicités corréziennes, installer un dialogue prospectif inédit avec le Président de la République en novembre dernier, occasion de lui rappeler les coûts sociaux et financiers de l'inactivité physique, de l'inviter à soutenir l'accessibilité de tous les publics, et notamment des publics éloignés, à une pratique physique adaptée et de lui faire part de l'intention

de l'UFOLEP de contribuer à la mise en place d'un Institut National du loisir sportif, qu'il avait par ailleurs inscrit dans ses 60 propositions de candidature. Grâce à notre proximité avec l'ISCA et le Think Tank « Sport et Citoyenneté », l'UFOLEP participe par ailleurs aux travaux d'un groupe d'experts européens du Sport pour Tous. Ce groupe étant chargé de préconisations en direction de la Commission européenne pour développer les aspects éducatifs, intégrateurs et citoyens d'un Sport pour tous dont le développement peut impacter très positivement la santé et le bien-être des populations européennes, mais aussi le champ économique et l'aménagement des territoires urbains et ruraux.

Cette réalité foisonnante, cette capacité d'innovation et d'engagement, cette opportunité d'intervention auprès des décideurs politiques, l'UFOLEP vous les doit. Elles s'appuient sur l'investissement de toutes ses forces vives depuis le réseau de ses associations, de ses équipes départementales comme elle s'appuie sur l'expertise technique et pédagogique de ses Commissions sportives ou thématiques.

Le discours national comme le projet fédéral ne peuvent exister et s'imposer que dans l'assurance qu'ils s'adosent sur la diversité, la force et la cohésion de notre réalité locale, que dans la certitude qu'ils traduisent et mettent en perspective toutes les actions et les initiatives que vous portez au quotidien au niveau local comme au niveau départemental et régional.

Ces expériences-là, ces richesses humaines et citoyennes-là permettent d'aborder l'avenir, d'ouvrir de nouveaux chantiers, d'envisager de nouveaux défis avec lucidité et détermination.

La mission « sport et société » que la Ligue m'a confiée a ouvert la voie à des coopérations avec les autres secteurs de la Ligue qui s'avèrent positives et fructueuses dans le champ des séjours sportifs, dans celui de la recherche réciproque de résolutions des difficultés locales ou plus encore dans la prise en considération ou l'intégration du projet UFOLEP dans le projet global de la Ligue de l'enseignement.

Si la Ligue pouvait s'interroger en 1928, je crois qu'elle est complètement rassurée aujourd'hui, 90 ans après, et qu'elle a bien compris combien le sport représentait un phénomène de société considérable et combien le sport pouvait contribuer à l'assise et au dynamisme de la Ligue dans la société d'aujourd'hui. C'est avec la conscience de cette double responsabilité de Ligueur et d'UFOLEPien que nous devons nous saisir des opportunités que nous propose l'environnement institutionnel et social d'aujourd'hui. A l'occasion de la réforme territoriale, nous invitons à des nouvelles coopérations entre Comités départementaux, conscients de leurs atouts et de leurs faiblesses, pour qu'ensemble ils consolident leurs moyens, ouvrent de nouveaux chantiers, accompagnent mieux leurs réseaux associatifs et contribuent à l'évolution des politiques sportives territoriales.

Dans nombre de régions, que leur périmètre ait changé ou pas, les réunions de concertation ont souvent été très positives malgré les inquiétudes légitimes que pouvaient provoquer de telles évolutions. Partout a prévalu ou prévaudra l'idée qu'ensemble, les Comités départementaux sont plus forts, que leur action peut être plus visible, mieux reconnue de nos partenaires dans un projet régional dont la co-construction, coordonnée par le Comité régional, doit garantir les ambitions, l'adaptation au territoire et la faisabilité dans la mobilisation et la préservation de toutes les ressources humaines que nous aurons à cœur de rassurer et de valoriser dans ces nouveaux contextes.

La proximité, la complicité des unions régionales de la Ligue dans lesquelles nous avons dorénavant un droit de délibération nous autorisent à intervenir plus largement, en concertation, dans les espaces éducatifs (TAP-NAP) des nouveaux PEDT, à nous inscrire plus résolument, comme nous nous y sommes engagés d'ailleurs auprès du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dans le dispositif du Service civique volontaire dans le double intérêt de l'engagement des jeunes et de la dynamisation associative. Dans ce domaine, l'agrément national de la Ligue doit servir l'engagement de l'UFOLEP en faveur des jeunes et nourrir les exigences d'un accompagnement de qualité dans les missions spécifiques du champ sportif.

En inscrivant dans nos statuts la faculté d'une relation fédérale pour des organisations à objet non sportif (C3S), nous nous sommes donné les moyens d'aller à la rencontre d'acteurs du champ économique et social avec toujours la même volonté de co-construire des projets d'activités physiques et sportives adaptés à la diversité des partenaires et des publics.

Certes ce dispositif a sécurisé notre relation déjà avérée avec les organismes sociaux, les établissements hospitaliers, les centres de loisirs, les Missions locales, le milieu carcéral ou de protection de la jeunesse. Mais il nous ouvre aussi des possibilités considérables d'intervention dans les entreprises, auprès des collectivités territoriales ou des sociétés d'assurance, avec la même préoccupation du mieux-être des salariés ou des ayants droit et le souci de la rencontre dans un projet multi-dimensionnel. Dans la valise du Chef de projet comme de l'animateur, nous n'oublierons pas la diversité des offres que nous permet notre appartenance à la Ligue.

Je me réjouis, à cet instant, de la signature récente d'une Convention de projet entre l'UFOLEP 80 et l'entreprise Procter et Gamble au bénéfice des 1 200 salariés de l'entreprise, Convention qui consolidera des emplois au sein du Comité départemental et la notoriété de l'UFOLEP dans cette région des Hauts de France.

La réforme territoriale, avec ses corollaires intercommunaux, les nouveaux espaces partenariaux interrogent le développement de nos ressources humaines, bénévoles et professionnelles ; nous savons bien que la santé fédérale repose sur cette double dimension : un bénévolat renforcé dans ses convictions et ses engagements et une équipe professionnelle, diversifiée dans ses missions, et renforcée dans son action quotidienne par une formation adaptée. Le nouveau plan de formation de l'UFOLEP doit répondre à cette double préoccupation, technique et politique.

Nous avons en effet ces dernières années accumulé des compétences techniques, tant dans le domaine de la diversification des activités que dans la connaissance des nouveaux partenaires et de leurs publics, il nous faut aussi renforcer la formation politique des acteurs de l'UFOLEP pour porter partout, devant les élus territoriaux, les responsables institutionnels ou entrepreneuriaux les spécificités du projet éducatif et social de l'UFOLEP.

Après avoir dessiné les contours, les contenus, les enjeux de cette nouvelle culture sportive, il nous faut en partager la conceptualisation, en renforcer la légitimité, en assurer la diffusion et le rayonnement pour qu'elle s'installe durablement et utilement dans notre pays et en Europe.

C'est l'objet de cette plateforme interfédérale qui réunit fédérations sportives affinitaires et mouvements d'éducation populaire, c'est l'objet de ces rencontres avec des universitaires de France et d'ailleurs mais aussi des entretiens avec des responsables politiques français ou européens,...

C'est l'objet du travail conjoint avec la Ligue et l'USEP.

Avec l'USEP qui vient de se donner une nouvelle équipe dirigeante autour de Véronique MOREIRA, sa nouvelle présidente, nous souhaitons explorer de nouveaux espaces de réflexion, de collaboration en faveur du développement de la vie associative, de la mobilisation et de la formation des parents en faveur de l'enrichissement des projets éducatifs de territoire...

Dans la Ligue qui va fêter ses 150 ans à Strasbourg en juin prochain nous souhaitons apporter notre soif d'un développement territorial partagé, notre appétit des concertations indispensables à la co-construction, dans la confiance et le respect, de projets éducatifs, sportifs et culturels riches de nos savoir-faire réciproques et de la diversité de nos réseaux et de nos acteurs.

En mobilisant la diversité de leur savoir-faire, l'importance de leurs réseaux, partenariaux, l'énergie de leurs ressources militantes, la Ligue, l'USEP et l'UFOLEP peuvent affronter avec plus d'assurance et de réussite les défis qui les attendent, les incertitudes financières et politiques d'une société en plein désarroi, et affirmer leur contribution citoyenne dans leur dialogue avec les responsables politiques de tous niveaux.

L'Université européenne du sport, les réunions thématiques territoriales, les chantiers partagés avec l'ISCA, les échanges avec des représentants du Conseil de l'Europe contribuent à la construction et à la diffusion de ce plaidoyer en faveur de cette nouvelle culture sportive qu'il nous faut installer à tous les niveaux du territoire et partager avec tous nos interlocuteurs politiques.

Nous nous battons en faveur d'un sport pour tous, éducatif et social, nous devons nous battre pour qu'il s'inscrive dans les politiques sportives territoriales, depuis la commune jusqu'aux institutions européennes.

C'est l'accentuation politique que nous donnerons, si vous le voulez bien, au PND4 dont nous nous proposons de garder les grandes orientations structurantes et opérationnelles.

Ne pas subir mais intervenir sur l'évolution de notre environnement, co-construire une nouvelle culture du bien-être actif, du sport pour tous, ne pas subir mais agir pour une société vivante, active, accueillante et solitaire...

Ce sont les défis qu'au terme de ce mandat de 4 ans, le Comité Directeur sortant dessine pour le nouveau Comité Directeur que vous allez désigner ce soir et qui devra, dans la mobilisation de nouvelles compétences, dans un nouveau partage des responsabilités, s'organiser, dans un dialogue permanent avec vous, pour poursuivre les évolutions politiques et statutaires qui feront l'UFOLEP de 2028.

En notre nom, je veux remercier les membres du Comité directeur qui ont œuvré tout au long de ces quatre années pour construire et faire vivre, avec vous, le projet de l'UFOLEP, pour accompagner notre fédération dans son adaptation permanente aux évolutions des attentes et des transformations de la société, pour lui garder cette réputation de fédération laboratoire, innovante, engagée, responsable, pour assurer l'essentiel de sa mission.

Mettre à la disposition de tous un sport humaniste, éducatif et social, un sport de plaisir, de convivialité, de bien-être.

Je salue de même en votre nom tous les candidats qui se proposent de prendre le relais, de relever, avec vous, les défis de notre avenir. La tâche qui les attend est passionnante et lourde, elle requiert toute leur mobilisation et la conjugaison de leurs talents. Je les remercie de leur engagement au service de notre fédération.

Meurtrie par la guerre, confrontée aux évolutions sociales, économiques et politiques de notre société, l'UFOLEP s'est toujours affirmée, fidèle à ses origines affinitaires et citoyennes, émancipatrices et solidaires. Elle se veut, aujourd'hui, avec vous tous, porteuse de combats nouveaux pour imposer dans notre pays le droit au sport pour tous, pour imposer dans notre pays, une vision du sport qui participe à une société plus juste et plus solidaire. Je suis heureux et fier de partager avec vous une telle ambition fédérale.

Je vous demande d'applaudir tous les acteurs de cette UFOLEP-là.

Merci !

Rapport moral

Résultat du vote par élargement en suspension de séance

- **RAPPORT MORAL**

Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	318 410	
Total des voix exprimées	314 929	
Abstentions	3 481	
Pour	313 497	98,46 %
Contre	1 432	0,45 %



Procès-verbal de l'assemblée générale 2015 d'Orléans

Résultat du vote à main levée

- PV AG ORLEANS 2015

Adopté

total des mandats	341 014	
total des votants	331 241	
total des voix exprimées	331 241	
Abstentions	0	
Pour	331 241	100,00 %
Contre	0	0,00 %

COMPLEMENT AU RAPPORT D'ACTIVITE

Présenté par le DTN Pierre Chevalier



Préambule : Cette dernière année de la mandature sera l'occasion d'un bilan et d'une mise en perspective.

Comme je le fais chaque année, je rappelle que les propos développés dans ce complément au rapport d'activité évoquent des tendances fortes, mais qu'au regard de la richesse et de la diversité de notre réseau, cela pourra être en contradiction avec quelques réalités de situations locales.

➤ **DE PROFONDES EVOLUTIONS, UNE FEDERATION EN TRANSFORMATION :**

1) Intro rappel chronologique

En cette année particulière qui marque la fin de la mandature mais aussi le cent cinquantième anniversaire de notre « maison mère », je souhaitais débiter ce complément au rapport d'activité par un rappel chronologique, je ne remonterai pas aux bataillons scolaires de la fin du 19ème siècle, ni à la création officielle de 1928 mais je ne dérogerais pas au plaisir d'évoquer à nouveau comme l'a indiqué notre président dans son complément au rapport Moral Georges BELBENOIT qui fut président de notre fédération de 1970 à 1976 et qui évoquait dans son rapport moral les propos suivants qui résument en quelques mots la problématique de notre fédération depuis quelques décennies :

« L'UFOLEP m'a toujours paru balancer entre 2 tentations et une ambition. Deux tentations antinomiques : Ne pas lâcher la proie pour l'ombre, persévérer avec bonne conscience dans un comportement éprouvé de fédération sportive consacrant en fin de compte l'essentiel de ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions, en comptant sur la qualité de son encadrement pour que le sport à l'UFOLEP soit digne du cadre la Ligue ; Ou bien au contraire se reconverter délibérément dans les activités qui distinguent le plus l'UFOLEP dans le monde sportif et qui font le moins double emploi avec les pratiques offertes par les autres fédérations. L'ambition c'est bien sûr de concilier ces deux vocations sans rien abandonner »

Cette notion de volonté de conciliation du développement équilibré des 2 tentations antinomiques est un exercice difficile comme on a pu le constater.

Les années 1980 sont celles du développement de l'UFOLEP, l'activité sportive se pratique quasi exclusivement sous la forme associative et elle atteint son record du nombre de licenciés 450 000

et 11 000 associations. Comme le rappelle Pierrot TOURNEMIRE dans une interview au sujet des 150 ans de la Ligue qui paraîtra dans notre revue de juin « on observe un changement dans la nature de l'adhésion. Pendant longtemps, on adhère à l'UFOLEP parce qu'on était membre d'une amicale ou d'une association attachée à la défense de l'école publique, si on faisait du sport, c'était naturellement à l'UFOLEP. Désormais, on y vient pour l'activité. Parce que c'est moins cher, mieux organisé ou plus sympathique. Mais plus par idéologie. Cela n'empêche pas de s'engager et de faire sien un idéal, mais ce n'est pas la motivation première. »

C'est aussi l'adoption de la loi Avice de 1984 qui donne une reconnaissance plus importante aux fédérations sportives affinitaires en leur donnant un agrément et en leur octroyant des moyens supplémentaires, CPO et postes de cadres techniques ainsi qu'une possibilité d'autonomie de gouvernance mais cela implique également de mettre en œuvre la politique du ministère de tutelle, le ministère des sports (ou autre appellation en fonction des compositions de gouvernement).

On peut ajouter l'appartenance au CNOSF et on comprendra mieux que l'UFOLEP ait priorisé l'axe de fédération sportive, organisatrice d'activités sportives principalement à finalité compétitive au détriment de l'axe éducation populaire.

Cette période comme le rappelle à nouveau Pierrot n'a pas été sans conséquence sur les rapports entre la Ligue et l'UFOLEP, à la fois partie prenante de celle-ci et dotée de l'autonomie propre de son statut de fédération sportive, cela a généré quelques difficultés, signe tangible d'un certain malaise, dans certaines fédérations départementales les relations se tendent. Les représentants de l'UFOLEP se sentent snobés, alors qu'ils représentent dans quelques territoires la grande majorité des adhérents. Ces dissensions même isolées trouvent toutefois un certain écho au niveau national !

Ce modèle pour notre fédération a bien fonctionné jusqu'à la fin du siècle dernier avec une complémentarité entre les fédérations délégataires très orientées vers le haut niveau et les fédérations affinitaires vers l'accessibilité. Il faut ajouter également que jusqu'en 2004, les conventions signées entre les délégataires et les secteurs sportifs de la Ligue étaient tripartites : FF/USEP et UFOLEP et comme les délégataires souhaitaient collaborer avec les fédérations scolaires, il y avait de fait un pacte de non-agression en direction de l'UFOLEP.

Le bouleversement de l'évolution des pratiques sportives bouscule l'ordre établi et le fonctionnement du monde fédéral

L'évolution importante des pratiques sportives avec la fin de la situation de monopole du mouvement fédéral, l'apparition de la marchandisation du sport, le développement des pratiques autogérées, du coaching, de pratiques « connectées », le « zapping » a induit le passage d'un stade de complémentarité à un stade de concurrence entre les différentes fédérations

Consciente de cette situation, l'UFOLEP a expérimenté dans les années 90 le socio-sport mais cela est resté très marginal et cela n'a concerné que peu de départements (moins d'une dizaine).

En 2000, l'élaboration du premier plan de développement et le rapport du professeur CHARPENTIER faisait apparaître la nécessité pour l'UFOLEP d'affirmer un rôle particulier propre aux fédérations affinitaires, on en revient aux propos de BELBENOIT !

Notre fédération a tenté de prendre en compte des problématiques sociétales, accueil de nouveaux publics, de nouvelles formes de pratiques, développement de la multi-activité, mais cela sans modifier notre structuration fédérale en nous appuyant sur nos CN mono-disciplinaire. Cela s'est traduit par des résultats très modestes et ce malgré la bonne volonté de notre réseau. Nous demandions à nos dirigeants de mettre en œuvre des projets dont ils ne comprenaient pas l'utilité et ce sans en comprendre le sens et en ressentant une inadéquation entre la demande de nos associations fédérées et le projet fédéral !

Il est à noter que quelques comités étaient en avance sur la fédération en expérimentant de nouveaux projets, les écoles de sport pour le 44, le sport dans les quartiers pour le 34 ; le 13 (liste non exhaustive)...

Les résultats modestes et le contexte de crise avec une érosion récurrente de nos associations et adhérents nous ont amené à nous interroger sur notre modèle.

La volonté d'ouverture de l'UFOLEP avec le CDES ou encore avec la société « Sport et intelligence » animée par Xavier LE SAUT a permis d'identifier le fait que notre projet était pertinent mais que nous nous trompions de cible. Il faut valoriser notre réseau associatif et lui proposer de développer des pratiques sportives accessibles. Le développement et la prise en

compte des projets sociétaux visant à participer à la réduction des inégalités d'accès doit (au moins dans une première période) être porté principalement par les professionnels de notre réseau.

Cela a abouti à la mise en œuvre de nos deux secteurs d'activité que sont : « sport et éducation » et « sport et société », axe fort de notre quatrième plan de développement.

Nous voilà donc à la fin de ce quatrième plan de développement et malgré des difficultés sur lesquelles je reviendrai un peu plus tard nous connaissons quelques signes encourageants. Alain BOLLON, expert de l'évaluation des politiques éducatives indiquait qu'il fallait des « traces », parmi celles-ci nous pouvons pour le secteur « sport et éducation » parler des programmes « écoles de sport », « pluri-sport », « kid-bike », du développement de nouvelles formes de pratiques de loisirs : marche nordique, Aïkido, du plurisport... et du maintien de pratiques de proximité, jusqu'à des rencontres à finalité nationale, vitrines de notre fédération. Nous demandons à nos responsables de CN notamment la promotion et le développement de ce qu'ils maîtrisent et de ce pourquoi ils sont à l'UFOLEP !

Parallèlement, le secteur « sport et société » se structure avec l'élaboration de programmes qui doivent permettre à notre fédération de revenir à la prise en compte de nos valeurs fondatrices de mouvement d'éducation populaire, valeurs éducatives et citoyennes, participation à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont les plus éloignés.

- Parmi les « traces » on peut signaler :

L'offre de pratique au sein des territoires carencés, en direction de public en situation de précarité, les programmes de formation de prévention et de secourisme... (valoriser par de la cartographie l'implantation des différents dispositifs).

Au terme de ces 4 années, plus de la moitié de nos territoires développe des projets « sport et société » c'est une première pierre même si il reste beaucoup à faire !

Note image évolue, sans tomber dans la caricature, nous ne sommes plus considérés comme une fédération qui se contente d'organiser des championnats nationaux d'un niveau de performance moindre que les fédérations délégataires mais comme d'une fédération très impliquée dans la déclinaison des politiques publiques participant au développement du sport pour le plus grand nombre !

Nous pouvons d'une part être fiers des milliers de rencontres sportives que nous organisons, de la vie associative que nous générons sur l'ensemble du territoire, il faut noter que nous sommes dans le peloton de tête, toutes fédérations confondus en terme de maillage territorial avec nos 8 000 associations locales.

D'autre part, le développement de notre secteur sport et société permet une reconnaissance des pouvoirs publics, nous sommes la première fédération sportive à avoir contractualisé avec le CGET et ce avant les événements tragiques que notre pays a traversé en janvier et novembre 2015. Nous avons engagé cette évolution de la fédération avant que le comité interministériel de mars 2015 incite les fédérations sportives à élaborer un plan citoyen du sport !

Nous menons des initiatives en terme de développement en direction des publics (séniors par exemple cf cartographie) ou en direction des femmes (nous avons maintenant la parité, ce qui s'explique par 2 raisons principales : la perte d'effectifs dans des activités très masculines (cyclo et moto) mais aussi l'augmentation du nombre d'adhérentes féminines, peut-être pour partie en raison de notre plan de féminisation fédéral (valorisé par le ministère et mis en avant par nos partenaires) je pourrai également citer le travail mené avec les instances de la PJJ ou avec les CADA

Perte des effectifs

Malgré cela nous connaissons lors de cette mandature une baisse significative de nos licenciés, plus de 10% ce qui est conséquent 380 000 en 2012 à 341 000 en 2015. Plusieurs causes à cela, la forte augmentation de nos tarifs d'assurances en raison de notre importante sinistralité dans les activités mécaniques (motorisées) et cyclistes (elles représentaient plus d'un tiers des adhérents de la fédération en 2011). La concurrence exacerbée avec les délégataires (propos « guerriers » utilisés par exemple par la fédération de cyclisme) et parfois même entre affinitaires.

Mais aussi des difficultés à fidéliser nos associations avec un turnover conséquent de nos licenciés.

L'évolution de notre système d'affiliation et d'adhésion ne permet pas encore d'enrayer cette érosion, même si nous dépassons les 200 C3S et plus de 20 000 TIPOS délivrés mais par à peine la moitié des comités (CARTO).

Même si le constat est général, car pour la première fois de son histoire le mouvement sportif fédéral connaît une érosion de ses associations, passant de 170 000 à 165 000 au cours de la mandature (signalons cependant que nous représentons un peu plus de 4% des associations et 10% de l'ensemble si l'on ajoute les associations USEP, alors qu'il y a un peu plus de 100 fédérations sportives agréées par le ministère).

Le développement de la vie fédérative : une priorité !

Il faut impérativement inverser cette tendance, le développement de la vie fédérative est rarement prioritaire, nous avons longtemps attendu que les associations viennent à nous pour pratiquer. Nous parvenons à accompagner correctement celles qui sont sur de la pratique à finalité compétitives car cela est fédérateur mais c'est beaucoup plus complexe pour les activités de loisirs. De plus la diversité des pratiques accentue la difficulté d'accompagnement fédéral. Si l'on ajoute à cela les compagnies d'assurance qui démarchent directement les associations ou encore le développement de professionnels auto-entrepreneurs qui n'incitent pas à fonctionner dans un cadre fédéral, la concurrence est rude.

Il nous faut maintenant et ce devra être une priorité de développer le fédératif, ce constat partagé par la Ligue est un travail engagé afin d'apporter des évolutions à notre système d'affiliation et d'adhésion qui doit être amélioré, de nombreuses pistes existent : par exemple : nous comptabilisons un peu plus de 10% (soit un peu plus de 800) de nos associations ayant de 1 à 3 licenciées, il y a là un travail à effectuer. Il nous faudra revoir certains dispositifs notamment celui des CAP qui bénéficient à de nombreuses structures de notre réseau mais parfois au détriment du développement du fédératif. De nombreux comités développent de nouveaux projets souvent à base de prestations de service, mais trop souvent en dehors du cadre fédératif. Le système des C3S qui permet de fédérer de nouvelles structures est trop peu utilisé alors qu'il est un des éléments de réponse, certes nous progressons et c'est aujourd'hui presque la moitié des comités qui utilise le dispositif, mais il faut aussi signaler que les 6 comités qui fédèrent le plus à travers ce dispositif représente un peu plus de 40% des structures, je peux citer les comités : 23/66/79/976/28/78.

Il y a des signaux encourageants, en effet j'ai fait un point statistique au début de la semaine et je constate que 23 comités départementaux sont déjà en augmentation par rapport au total obtenu lors de la saison dernière. Si l'on ajoute les effectifs que représentent les structures C3S c'est 46 comités qui sont en augmentation d'effectifs. On constate que ceux qui tentent de développer de manière équilibrée les deux secteurs sont ceux qui se développent alors que ceux qui privilégient fortement un des 2 secteurs sont plutôt en récession.

Le développement de la RH

Le développement de la vie fédérative passe par des moyens financiers mais aussi humains, au cours de la mandature ce sont plus de 100 emplois créés et pour la plupart d'entre eux accompagnés par des financements nationaux.

La structuration fédérale a été renforcée, la DTN au cours de la mandature est passée de 9 à 15 personnes, avec les collègues administratifs et notre journaliste nous sommes une vingtaine de personnes (pas tous à plein temps car le service comptable et le journaliste ainsi que plusieurs chargés de mission sont à mi-temps).

Cela s'est déroulé avec des coûts maîtrisés car la masse salariale (hors valorisation des cadres d'Etat placés auprès de la fédération) est passée de 744 707 € en 2012 à 809 736 € soit une augmentation de 8% proportionnellement moins importante que l'augmentation du budget qui est de plus 15% au cours de la mandature) nous avons à cet effet bénéficié de départs à la retraite de collègues administratives remplacées par des chargés de missions, l'Etat nous a doté d'un poste supplémentaire, nous avons bénéficié (comme beaucoup de nos comités) d'aides de l'Etat sur la création d'emplois dans le cadre du CNDS et la Ligue de l'enseignement à travers notre convention cadre participant au financement de 2 postes. Au cours de cette mandature, 9 des 15 membres de l'équipe sont nouveaux, c'est l'occasion d'une présentation rapide qui vous permettra sur les temps informels de prendre contact avec eux (l'équipe s'est rajeunie et féminisée, la parité est de mise) !

L'accompagnement du réseau

Le développement de nos professionnels doit nous permettre de mieux accompagner notre réseau

avec une volonté forte exprimée au cours de cette mandature avec la création de notre secteur VRAC. Nous connaissons une forte hétérogénéité, l'importance des comités va de moins de 100 licenciés à environ 18 000, de moins de 10 associations à plus de 350, de budget de moins de 10 000 € à une de stratégie de plus de 600 000 €, de 0,1 d'un emploi à plus de 20 ETP. De CD composés de moins de 4 membres à des CD de plus de 20 personnes...

La mise en place du suivi longitudinal doit nous permettre d'élaborer un programme d'accompagnement de l'ensemble de nos structures déconcentrées. De mettre en place les mutualisations et les solidarités nécessaires pour permettre une prise en compte du projet fédéral sur l'ensemble du territoire national.

Le développement des 2 secteurs d'activités induit un rapprochement avec la Ligue, nous sommes confrontés à des problématiques communes, celles liées à l'éducation populaire et celles de l'érosion des effectifs. Au confédéral, une dynamique nouvelle s'engage avec des décloisonnements entre les services, on peut notamment citer l'accompagnement du réseau et une bonne collaboration entre le secteur VRAC et son éponyme au sein de la Ligue : le secteur VDQR (vie, développement qualification du réseau). Certes jusqu'à présent l'accompagnement s'est principalement réalisé sur un mode curatif mais la volonté est de passer dans un mode d'accompagnement au développement (quelques exemples 88/89).

Nous devons accompagner le réseau dans l'élaboration des conventions horizontales outil préventif.

Le moment de l'écriture des projets fédéraux pour les ligues et des plans de développement pour l'UFOLEP doit nous inciter, nous inviter à un travail commun.

- De nombreuses coopérations sont à décliner :

Exemple avec le secteur vacances car nous allons symboliquement formaliser notre engagement réciproque à travers la signature d'une convention au cours de cette AG : formation BAFA/BF, événementiels communs, (salons, Playa) valorisation des centres VPT (accueil de l'AG), programmation de séjours spécifiques : séniors, cyclistes ... déclinaison de programmes spécifiques : « savoir nager », parcours de marche nordique, formation CQP...

De nouvelles pistes émergent en matière de formation mais aussi d'engagement volontaire, de promotion du dispositif du service civique, d'éducation (TAP/NAP) ...er pour finir symboliquement dans le cadre du cent cinquantième anniversaire de la Ligue l'UFOLEP mettra en place son dispositif « Playa Tour » sur lequel nous aurons le plaisir d'accueillir un public USEPien. J'en profite pour remercier Véronique et mon collègue Benoit LASNIER qui nous font l'honneur de leur présence pour cette coopération qui en appellera d'autres !

La réforme territoriale : chantier que nous devons saisir comme une opportunité et ne pas subir, certes il y a et il y aura encore des résistances. Mais la volonté là encore est la transversalité que nous devons mener notamment autour de l'approche territoriale infra départementale (milieu rural, seuil de population à 15 000 habitants).

Pour cela nous disposons d'atouts, un maillage territorial que nous envient beaucoup de fédérations et mouvements, une force d'actions considérable si nous sommes capables de faire fonctionner de façon collective toutes les forces de notre mouvement.

Nos finances sont saines (malgré quelques comités en difficulté) nous avons au cours de la mandature augmenté le chiffre d'affaires de 15% passant de 3 700 000 € à 4 290 000 €. Nous avons maintenu notre niveau de subventionnement public et ce dans un contexte de réduction drastique des financements publics. Nous avons noués de nouveaux partenariats (MGEN, ANCV, CGET...) et donc diversifier nos sources de financements. Nous maintenons un fort niveau d'aide au réseau autour de 1.4 M€ chaque année auxquels il faut ajouter toutes les aides indirectes en matériel et en accompagnement.

Notre projet est pertinent et correspond aux attentes de la société, il peut contribuer à apporter des éléments de réponse à la cohésion nationale et au mieux vivre ensemble !

Nous intéressons, nous avons eu l'honneur au cours de ces derniers mois de rencontres et visites du président de la République, du ministre des sports (qui nous propose de nouvelles visites sur une étape du Playa et également lors du lancement de l'application smartphone, de la présidente

du mouvement associatif (merci à Nadia pour sa mise en réseau) et même du président du CNO le 8 mars dernier lors de notre conférence femmes et sports organisée dans les locaux de la MGEN. Nous sommes dans une phase de transformation, qui tend à prouver que nous pouvons parvenir à répondre à la problématique formalisée par Pierre BELBENOIT et que notre développement passe cette nécessaire évolution !

Rapport financier 2015

Présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin



Notre commissaire aux comptes a certifié nos comptes annuels au 31/12/2015 tels qu'arrêtés par le Comité directeur du 15/03/2016.

Ces comptes sont les quatrième et derniers de la mandature, la modification de notre organisation en 2 secteurs n'apparaît pas dans tous les documents qui vous ont été adressés, il faudra un certain temps pour que cette réalité soit visible, la présentation du budget 2016 en tient compte.

Comme en 2014, l'analyse détaillée de l'activité que je vais vous présenter est faite à partir de l'état budgétaire qui retrace mieux notre fonctionnement au quotidien que la liasse fiscale qui opère des regroupements.

L'analyse du bilan est bien entendu faite avec la liasse fiscale.

Dans un premier temps nous allons examiner la composition du résultat.

Composition du résultat

	2012	2013	2014	2015	variation
Produits d'exploitation	3 564 515	3.580.016	4.049.248	4.238.288	+4.67
Charges d'exploitation	3 483 484	3.598.139	4.051.722	4.110.354	+1.45
Résultat d'exploitation	81 031	-18122	-2.473	127.934	NS
Produits financiers	26 284	77.520	48.739	47.795	-1.94
Charges financières	3	39.771	4.661	6.810	+46.11
Résultat financier	26 281	37.749	44.077	40.985	-7.01
Produits exceptionnels	114 479	22.313	13.997	3.343	-76.12
Charges exceptionnelles	202 269	27.220	28.125	141.971	NS
Résultat exceptionnel	-87 790	-4.906	-14.128	-138.628	NS
Résultat de l'exercice	19 522	14.720	27.475	30.291	+10.25

- ✚ Les produits d'exploitation et les charges d'exploitation augmentent de façon différenciées 4.67 % et 1.45 % donc notre résultat d'exploitation redevient positif, le redressement commencé en 2013 porte ses fruits.

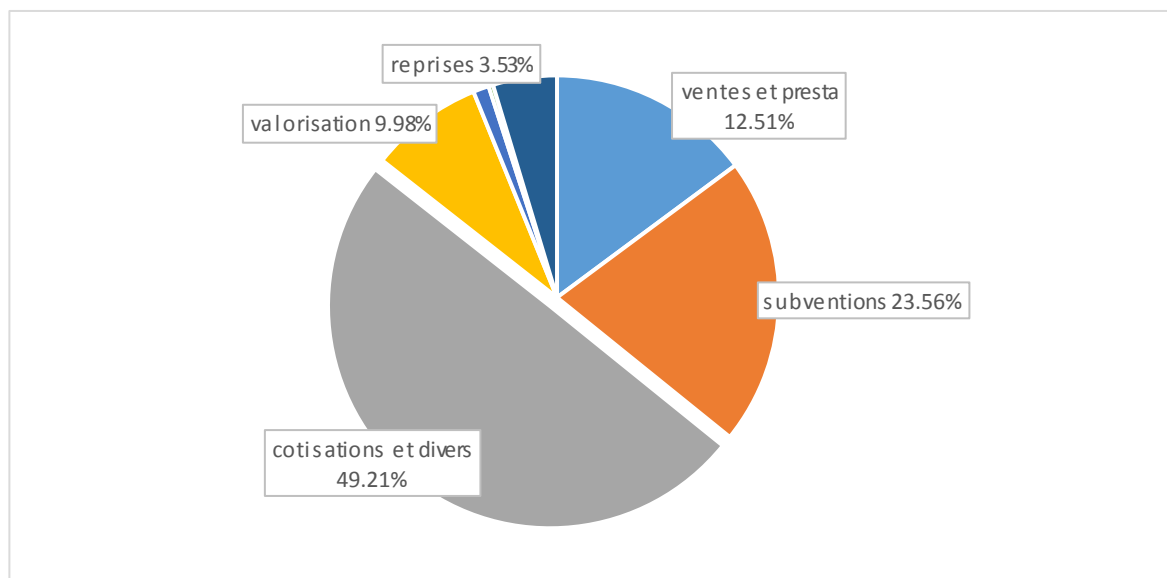
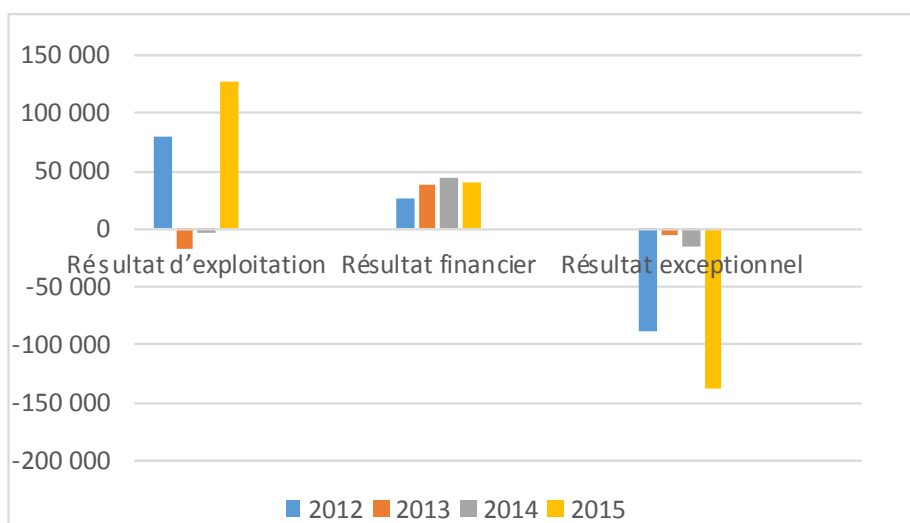
Globalement les produits augmentent de 177 k€ et les charges de 174 k€, ce qui impacte peu notre résultat qui passe de 27 k€ à 30 k€

PRODUITS RECAPITULATIF DES PRODUITS

	2012	2013	2014	2015	variation	%	% du total
Ventes et prestations de service *	447.781	465.287	630.924	536.795	-94.129	-14.42	12.51
<i>Dont stages</i>	140867	125.160	147.837	123.547			
Subventions <i>dont CNDS</i>	784.863 11000	710.087 19.107	755.057 15.000	1.010.732 24.000	255.675	+33.86	23.56
Cotisations et divers **	1.976.554	1.952.582	2.114.024	2.111.031	-2.993	-0.14	49.21
Valorisations	355.319	361.586	351.497	428.194	76.697	+21.82	9.98
Produits financiers	26.284	77.520	48.739	47.795	-944	-1.94	1.11
Produits exceptionnels	16.548	4.518	13.997	3.343	-10.654	NS	0.08
Reprises sur provisions et report ressources non utilisées	97.930	108.260	197.744	151.534	-46.210	-23.37	3.53
TOTAL	3.705.280	3.679.849	4.111.982	4.289.424	177.442	4.32	

* subvention ANCV intégrée 135 k€ en 2014

** dont Ligue 206 k€ en 2015, 214 k€ en 2014



Faits marquants

- ✚ Au niveau du poste 70 « Ventes », baisse apparente de 94 k€ mais en 2014 la subvention ANCV pour 135 k€ était intégrée aux ventes, si on fait abstraction de cet élément, nos ventes progressent de 41 k€ ; cela est dû aux droits d'engagement et aux réalisations pédagogiques vendues malgré que nous n'ayons pas réalisés les partenariats prévus (-10 k€), elles représentent 12.51 % du budget.
- ✚ Le poste 74 « Subventions », présente une hausse de 120 k€ après retraitement de la subvention ANCV comme nous l'avons vu ci-dessus, l'impact principal provient de la subvention CGET de 140 k€, la subvention Jet S baissant de 715 k€ à 708 k€, le CNDS augmentant de 9 k€ et l'INJEP disparaissant (- 17k€) c'est un peu plus de 23 % de notre budget.
- ✚ En ce qui concerne les autres produits de gestion courante, poste 75 (cotisations et divers), hausse de 5 k€, c'est à dire une stagnation, la baisse visible sur le tableau provient du delta Ligue + APAC, c'est le poste le plus important du budget avec 49.21% du total.
- ✚ Les valorisations progressent fortement, les remplacements ayant été différés en 2014, nous sommes en 2015 avec une année complète de charge ce qui représente moins de 10% du total.
- ✚ Les produits financiers baissent par rapport à 2014, même si les taux de nos placements augmentent en fonction de la durée de ceux-ci nous avons eu moins de reprises financières en 2015, ce poste ne représente que 1.11 % du budget.
- ✚ Il en est de même pour l'exceptionnel 0,08 % du total avec une baisse mais sur de petits volumes.
- ✚ Les reprises et transferts de charge sont en baisse significative (-23 %) vis à vis de 2014 cette année-là nous avons eu des reprises importantes suite au départ de deux salariées et donc des reprises de provisions retraites là aussi impact faible sur le budget (3.53%).

CHARGES

Nos achats baissent cela est dû en partie au petit matériel et fournitures, 2014 avait vu ce poste augmenter suite à l'acquisition de transpondeurs.

Autres charges externes, postes 61/62, qui représentent 54.66 % du budget sont en augmentation ; ceci est lié entre autre aux salaires, au personnel détaché (année incomplète en 2014), déplacements, regroupements (congrès, regroupement Bourges et UES), les cotisations liées à l'activité sont aussi en hausse (SACEM et CNEA), les honoraires sont en baisse, en 2014 nous avons l'intervention MAZAR. Ces charges pèsent pour 54.66 % de nos dépenses.

Les contributions versées diminuent, les créations d'emploi sont moins nombreuses, nous n'avons pas de contributions exceptionnelles ACT VTM cette année et les paiements directs faits par le national pour les départements et régions (SACEM, CNEA SPRE) sont dans les charges externes.

Ces contributions représentent 31.28 % de nos charges.

Les charges financières augmentent mais ne sont pas significatives. Elles correspondent à la perte du GIE et à l'impôt sur les produits financiers.

Les dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sont en hausse vis à vis de 2014 (+8.13 %), la partie retraite baisse compte-tenu du personnel existant (embauches récentes), nous avons provisionné le coût de l'avocat pour la régionalisation mais tout ceci ne représente que 3.72 % de nos charges.

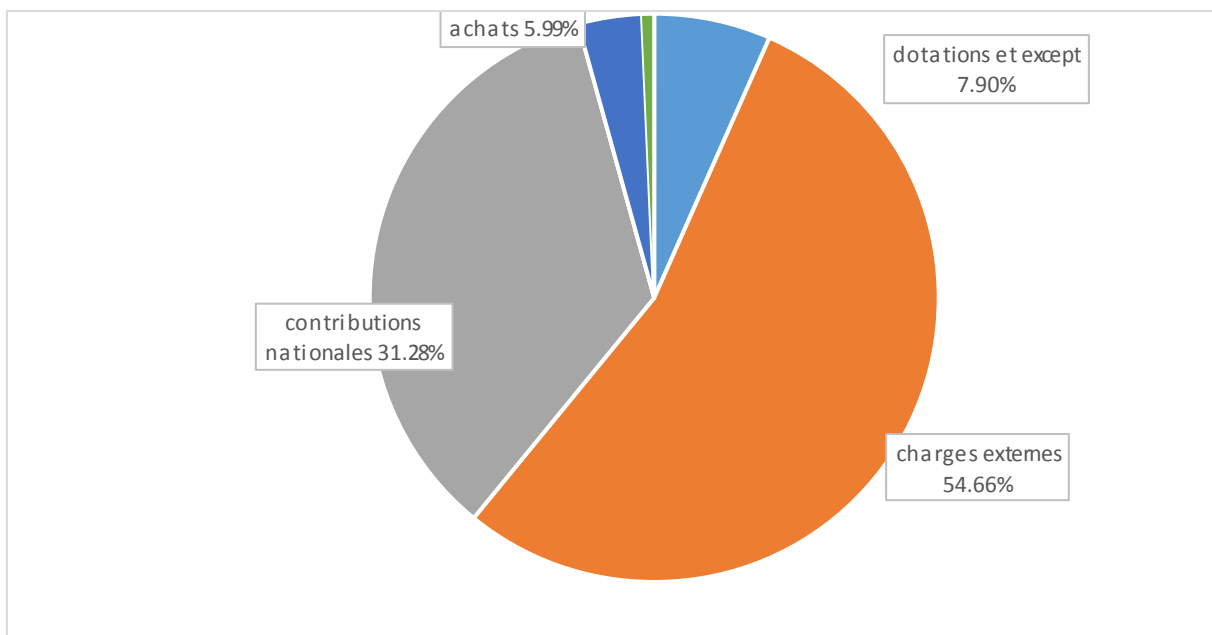
Les charges exceptionnelles progressent de façon importante passant de 28 k€ à 117 k€, elles sont bien exceptionnelles liées à un départ négocié et à une charge sur exercice antérieure (GIE EJ problème facturation lors du changement de méthode).

Un nouveau poste apparait cette année : engagement à réaliser, il s'agit d'une subvention ministère versée en décembre 2015, au titre de 2015 mais ne sera utilisée qu'en 2016.

Le total des charges évolue de +4.28 % par rapport à 2014 soit une augmentation de 174 k€, dans le même temps nos produits ont progressé de 177 k€, l'impact sur notre résultat est de +3 par rapport à 2013.

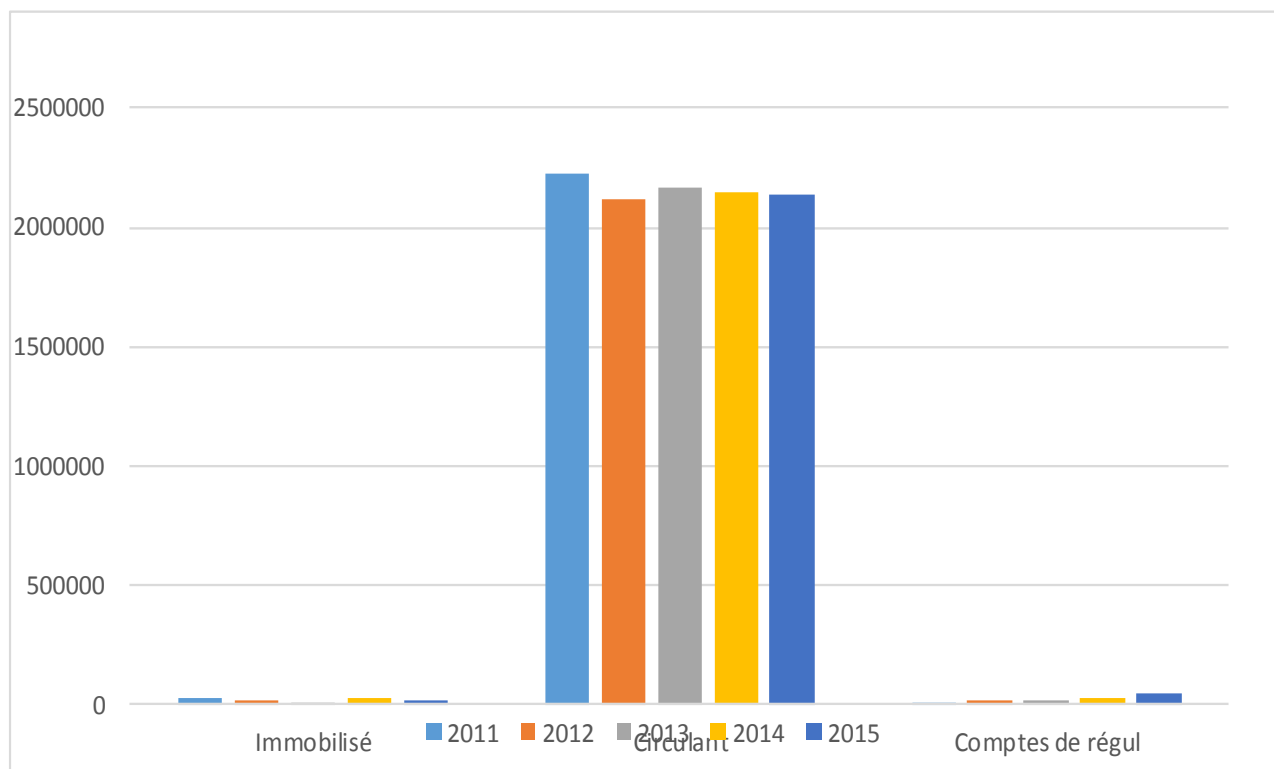
RECAPITULATIF DES CHARGES

	2012	2013	2014	2015	variation	%	% du total
Achats	255 944	171.822	270.916	255.162	-15.754	-5.82	5.99
Autres achats et charges externes <i>dont frais de personnel et valorisations</i>	1 817 467 744 707 355 319	2.049.754 778.779 361.586	2.215.921 858.427 351.497	2.328.199 809.736 432.194	112.278	+5.07	54.66
Contributions nationales	1 410 074	1.265.620	1.419.251	1.332.362	-86.889	-6.12	31.28
Charges financières	3	20.885	2.787	6.810	4.023	NS	0.16
Dotations amortissements, provisions et engagements à réaliser	166 695	129.823	147.506	159.502	11.996	+8.13	3.74
Charges exceptionnelles	35 574	27.220	28.125	117.072	89.947	NS	2.75
Engagement à réaliser				60.000	60.000		1.41
TOTAL	3 685 757	3.665.129	4.084.506	4.259.132	174.626	+4.28	



BILAN ACTIF

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015	% du bilan
Immobilisé	30.814	20.720	12.000	27.397	21.358	0.97
Circulant	2.224.356	2.114.382	2.164.218	2.144.905	2.137.543	96.80
Comptes de régulation	10.447	14.420	17.612	27.958	49.227	2.23
TOTAL	2.265.617	2.149.522	2.193.832	2.200.261	2.208.128	



Baisse des immobilisations par rapport à 2014 suite aux amortissements pratiqués chaque année mais ce n'est que 0.97 % de l'actif circulant en baisse de 7 k€ baisse due à une relative diminution de nos placements et disponibilités mais cela reste le poste important de l'actif avec 96.80 %.

Résultat du vote par émargement en suspension de séance.

PASSIF

Passif	2011	2012	2013	2014	2015	% du bilan
Fonds propres	1.280.044	1.299.566	1.314.286	1.341.762	1.372.053	62.14
Prov. et fonds dédiés	250.955	308.032	317.566	270.712	330.096	14.95
dettes	732.327	540.057	558.525	587.787	505.979	22.91
Comptes de régul.	2.291	1.867	3.453			
TOTAL	2.265.617	2.149.522	2.193.832	2.200.261	2.208.128	

Après intégration du résultat (à valider par l'AG) nos fonds propres sont de 1372 k€, soit 62.14 % du bilan ce qui nous laisse une situation très saine (en 2013 : 59.91 % du bilan, en 2014 60.98%).

Les provisions et fonds dédiés sont en hausse de 60 k€ à 330 k€ et sont constitués principalement des : engagements retraites, dotations AG, fonds dédiés, elles représentent 14.95 % de notre bilan, l'augmentation est principalement due à la subvention versée en 12/2015 passée en fonds dédiés.

Les dettes en baisse de 82 k€ à 505 k€ dont 264€ des comités, 107 k€ de factures non parvenues, Ligue 86k€ (salaire déc. et charges) et divers 47k€.

Le total du bilan est en hausse de 0.36 % et avec une structure très stable.

STAGES

- ✚ Pour ce qui est des stages, nous constatons une hausse des BFO mais une baisse BFA, par contre hausse des TC, soit au niveau des stages pris en compte financièrement, stabilité.
- ✚ Au contraire les autres formations progressent de 18.93 %, les formations PSC1 et CQP sont pour beaucoup.

Évolution 2011 / 2014 en journées stagiaires

Types de stages	2012	2013	2014	2015	% évolution
BFO (brevet fédéral officiel)	3 827	3.188	2 656	2895	+9
BFA (brevet fédéral animateur)	2 791	2.914	2 316	1968	-15.03
TC (tronc commun)	801	502	703	816	+16.07
Sous-total	7 419	6.604	5 675	5679	=
Autres stages non pris en compte financièrement	4 259	4 392	4 844	5761	+18.93
TOTAL	11 678	10.995	10.519	11440	+8.76

EQUILIBRE MONTEES / DESCENTES

Commentaires

Évolution en baisse par rapport à l'année précédent mais celle-ci comprenait un versement exceptionnel VTM et ACT et pour 2015 des paiements ont été fait par le national pour les départements et régions (CNEA, SPRE et SACEM).

- ✚ Appels à projets : baisse voir stabilité. Nous n'avons pas reversé ce qui était prévu car quelques départements n'ont pas justifié la réalisation de leurs projets donc dans ce cas-là nous ne versons pas le solde.
- ✚ Développement associatif : là aussi nous versons en fonction des justificatifs fournis. En 2014 nous avons dépassé le budget prévu suite aux créations d'emploi il y en a moins en 2015 et l'explication ci-dessus concernant les paiements directs ajuste la différence.
- ✚ Même chose pour les régions 37.5 pour 20 de programmé en 2014 cette année nous revenons au régime normal.
- ✚ Aide à l'emploi : intégré au développement associatif.
- ✚ PSC 1 pris en compte au niveau fourniture de matériel seulement donc pas de mouvements financiers.
- ✚ Vie sportive : petite hausse du différentiel, les déplacements des sportifs (jeunes) ont progressé cela est fonction des lieux des nationaux et du nombre de participants.
- ✚ Formation : évolution négative de 9 %. Les versements sont effectués en fonction des justificatifs fournis. et le budget prévu n'est pas atteint, 1310 stages prévus non réalisés.
- ✚ Globalement les reversements ont évolués de -4.83 % mais dans le même temps les cotisations ont augmenté de 0.29 %. Nous l'avons constaté lors de l'étude des produits. Le pourcentage de reversement passe donc à 63.82 % il baisse par rapport à 2014 mais cette année-là un versement exceptionnel de 100k€ avait été fait.
- ✚ Il est très supérieur à ce qui se pratique dans d'autres fédérations surtout que ce tableau ne prend en compte que les mouvements financiers. Les aides sous forme de matériel, (PSC 1 en particulier), de productions pédagogiques, d'intervention sur place qui deviennent de plus en plus nombreuses et ne sont pas prises en compte.

EQUILIBRE MONTEES / DESCENTES

POSTES	2012	2013	2014	2015	% évolution
Appel à projets	390 000	387.432	406.601	403.404	-0.79
Contributions développement associatif des départements	190 000	194.750	218.700	138.343	-36.74
Contributions développement associatif des régions	20 500	29.600	37.500	21100	-43.73
Aide à l'emploi	177 000	0	0		
PSC 1	0	0	0		
Départements en direct	0	88.200	289.504	321.149	+10.93
Différentiel vie sportive	200 213	153.791	88.796	91.012	+2.5
Différentiel formation	267 000	274190	236.004	214.076	-9.29
Payé pour (sacem, cnea)				26.400	NS
TOTAL	1 244 713	1.127.963	1.277.105	1.215.484	-4.83
Cotisations affiliations	1 911 379	1.793.557	1.899.154	1.904.625	+0.29
Remontées réseau	1 911 379	1.793.557	1.899.154	1.904.625	
Reversement réseau	1 244 713	1.127.963	1.277.105	1.215.484	
%	65,12%	62.89%	67.25%	63.82 %	

AFFECTATION DU RESULTAT

Comme le prévoit nos statuts, le Comité Directeur vous propose d'affecter le résultat positif de **30.291,51€** (*trente mille deux cent quatre vingt onze euros et cinquante et un centimes*) à notre fond associatif.

Rapport financier 2015

Résultat du vote par élargement en suspension de séance

• RAPPORT FINANCIER 2015 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	314 393	
Total des voix exprimées	312 961	
Abstentions	1 4320	
Pour	310 330	98,71 %
Contre	2 631	0,84 %

Affectation du résultat

Résultat du vote à main levée

• AFFECTATION DU RESULTAT Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	331 241	
Abstentions	0	
Pour	331 241	100,00 %
Contre	0	0,00 %

AUDIT FRANCE

Société de Commissaires aux Comptes, Membre de la Compagnie de Versailles
S.A.R.L. au capital de 50.000 € - SIREN 333 812 345 RCS Nanterre -
TVA Intracom : FR 26 333 812 345
149, rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt -
Téléphone 01 46 03 20 50 - Télécopie 01 46 05 17 80

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015



TOUS LES SPORTS AUTREMENT
UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Récamier
75007 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de *l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique*, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur national le 16 mars 2016. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité directeur national et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 17 mars 2016 **audit**
france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes





TOUS LES SPORTS AUTREMENT
UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Récamier
75007 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 17 mars 2016

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



Tarifs statutaires 2016/2017

Conformément à l'article 4 des Statuts de l'UFOLEP, les tarifs d'affiliation et d'adhésion proposés par le Comité Directeur doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

Propositions budgétaires 2016-2017

◆ Droit d'affiliation

C1/C2 - Abonnement revue EJ	45,00 €
C3	50,00 €
C3S (20 pers. et -)	90,00 €
C3S (50 pers. et -)	110,00 €
C3S (100 pers. et -)	160,00 €
C3S (100 pers. et +)	210,00 €

◆ Droit d'adhésion

○ Licence adulte	6,10 €
○ Licence jeune	3,50 €
○ Licence enfant	1,38 €

Résultat du vote par émargement en suspension de séance

• TARIFS STATUTAIRES 2016-2017 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	317 181	
Total des voix exprimées	299 500	
Abstentions	17 681	
Pour	250 359	78,93 %
Contre	49 141	5,57 %

Budget 2016

Présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin

Le projet de budget pour l'année 2016 sur lequel vous allez avoir à vous prononcer est équilibré en charges et produits à 4.762.700 €

Il vous a été adressé en mars et n'a pas subi de modification depuis.

Pour la quatrième année nous connaissons notre convention d'objectif pour l'AG (depuis février). Le fait de la connaître rapidement nous permet de bâtir plus sereinement le budget. Notre CO à 652.000 € contre 644.000 € en 2015 et, nous émargeons également au ministère de la ville à hauteur de 140.000€ pour des actions bien précises dans le cadre du CGET.

À ce jour les états Affiligue nous indiquent 7 829 affiliations en cette date du 29 avril 2016 et 326 618 licenciés.

Nous avons bâti le prévisionnel avec 7 960 associations dont 190 C3S et 333 000 licenciés.

Rappel 2014/2015, 7985 associations dont 175 C3S et 338.811 licenciés.

Notre estimation n'était pas trop loin de la réalité et les adhésions encore à venir ne nous obligent pas à revoir nos calculs.

Pour bâtir ce prévisionnel, nous avons continué le système appliqué depuis quatre ans.

Après avoir intégré les baisses de produits que nous venons de voir nous avons donné à chaque pôle une fourchette de dépenses, à charge pour lui de bâtir son budget en répartissant entre les deux secteurs.

Les pôles vont nous servir de bases en attendant que le nouveau système soit rodé ; actuellement chaque pôle est concerné par les deux champs.

Après connaissance de la CO et des derniers chiffres d'affiliation, nous avons procédé à quelques arbitrages.

Les documents qui vous ont été envoyés différencient les deux secteurs Dans la mesure du possible, nous avons créé des clés de répartition mais elles n'ont pas une valeur scientifique

Exemple : l'AG est répartie 50/50, est-ce la réalité ?

Les chiffres de 2015 servant à la comparaison sont les chiffres réels de l'année 2015 et non les chiffres du prévisionnel 2015.

- ✚ Comme les années précédentes, elle est réalisée hors valorisations (salaires J & S et loyer Ligue).
- ✚ Les salaires J & S représentent 475.000 € et le loyer Ligue 100.747 €
- ✚ La saison 2013/2014 avait vu le nombre de licenciés baissé, il en est de même cette saison.
- ✚ En ce qui concerne les subventions, faible variation de la CO de 644 k€ à 652 k€ mais mise en place de la subvention Ministère de la ville pour 192.500 €, 30.000 € du ministère de la Justice et 60.000 de subvention versée en 12/ 2015, et à utiliser en 2016.

- ✚ En revanche hausse des produits liés aux ventes et prestations de service de 536 k€ à 804 k€ à travers la hausse des engagements VS, formation, recettes diverses et surtout les partenariats (prévus à 225 k€) en partie dû aux partenariats MGEN. Le partenariat ANCV étant inclus dans les subventions autres.
- ✚ Baisse des produits financiers (2k€!).
- ✚ Hausse des reprises sur provisions et amortissements de 153 k€ à 213 k€ mais c'est seulement en fin d'exercice que nous connaissons le montant exact de ce poste qui comprend le report de la subvention de 60 k€
- ✚ Au total, nos produits augmentent de 473 k€ soit + 11.03 %.

Budget 2016

Résultat du vote par élargement en suspension de séance

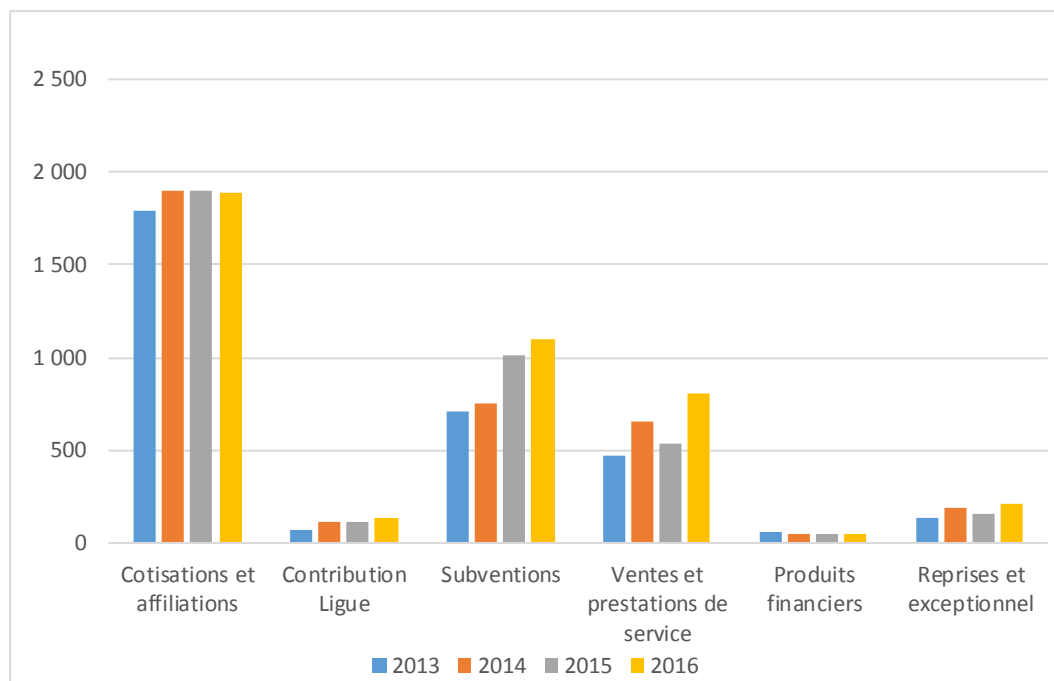
- BUDGET 2016

Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	318 112	
Total des voix exprimées	313 386	
Abstentions	47 260	
Pour	311 147	97,81 %
Contre	2 239	0,70 %

Analyse détaillée des produits

PRODUITS	2013	2014	2015	2016	variation%	% du total
Cotisations et affiliations	1 793	1 899	1.905	1.892	-0.68	45.19
Contribution Ligue	65	117	107	138	+28.97	3.30
Subventions	710	755	1.010	1.093	+8.22	26.10
Ventes et prestations de service	465		536	804	+50	19.20
Produits financiers	53	48	48	46	-4.17	1.10
Reprises et exceptionnel	135	192	155	214	+ 38.06	5.11
TOTAL	3 318	3 662	3761	4.187	+11.33	



- ✚ Au niveau des achats, la hausse provient en grande partie des coûts de réalisation en lien avec les partenariats prévus et la montée en gamme de sport et société.
- ✚ Pour les autres charges externes, de nombreux postes varient en particuliers déplacements et hébergement pour regroupements et stages.
- ✚ Les contributions nationales progressent de 171 k€ en particulier avec le CGET et le partenariat MGEN.
- ✚ Pour les dotations, charges financières et exceptionnel je ferai la même remarque que pour les produits, c'est seulement en fin d'année que nous connaissons le chiffre exact sachant qu'en 2015 une subvention de 60 k€ était dans les engagements à réaliser.

Analyse des charges par poste

CHARGES	2013	2014	2015	2016	variation	
Achats	171	271	255	499	+95.7	11.92
Autres charges externes	1 688	1649	1.797	1.941	+8.01	46.36
Contributions nationales	1 265	1.533	1332	1.503	+12.84	35.90
Dotations/charges financières/Exceptionnel	177	184	343	244	-28.86	5.83
TOTAL	3 301	3 632	3.728	4.187	+12.26	

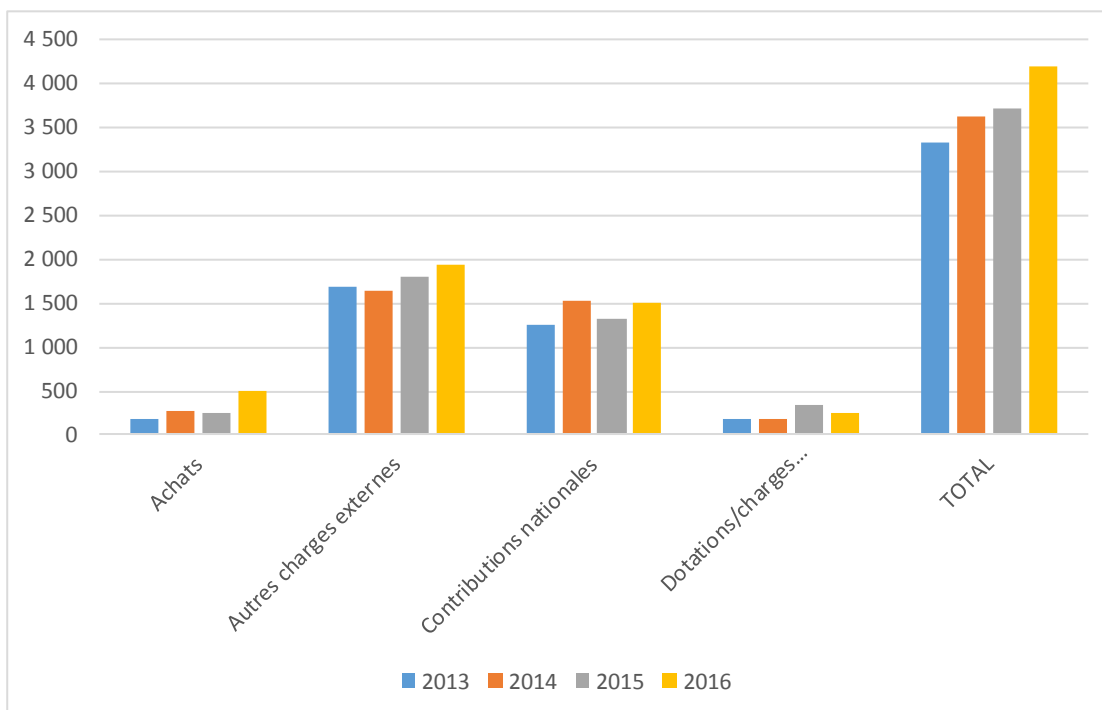
DETAILS PAR CHAMPS D'ACTIVITE

Nous avons regroupé dans le fonctionnement général un certain nombre de poste ne pouvant pas être individualisés, ils sont généralement partagés à 50/50 comme la masse salariale.

Cas particuliers, les affiliations et licences sont répartis 70/30 en faveur de sport éducation et la CO elle est scindée à 78/22 en faveur de sport et société en fonction des objectifs ministériels.

Comme je vous l'avais dit l'année précédente, je vous présente les tableaux avec l'évolution annuelle.

La comparaison 2015/2016 est faite entre les deux prévisionnels.



En sport et société

Les principaux postes en produits sont la subvention Ministère J et S, et les affiliations pour 1.258 k€. Pour les charges, les versements aux départements, l'utilisation des fonds dédiés (CN et GT), ils représentent 1.043 k€ soit les 2/3 des charges.

	PRODUITS		CHARGES	
	2015	2016	2015	2016
FORMATION	100	195	177	164
REVERSEMENTS			351	306
UES/ ACCOMPAGNE COMITES	47	33	62	105
AG	37	45	73	79
GT et CN	437	535	317	737
REUNIONS		16	34	33
OUTILS			274	27
CNS				
DIVERS	40	45	81	88
SUBVENTIONS *	642	690		
AFFIL ET LICENCES	576	568		
TOTAL	1879	2.126	1369	1.539

* Seules les subventions non fléchées apparaissent ici (J et S, CNDS, FONJEP et CEE)
La répartition n'étant pas constante sur les deux années, il est plus judicieux de comparer le delta total.

En 2015 les produits étaient supérieurs de 510 k€ et en 2016 de 587 k€ soit 3.62 % du total des produits.

	PRODUITS		CHARGES	
	2015	2016	2015	2016
FORMATION	129	118	286	306
REVERSEMENTS			352	343
UES / suivi accompagnement des comités	47	33	62	89
AG	37	45	73	79
GT et CN	14	20	38	115
REUNIONS			28	33
OUTILS		16	60	27
CNS	309	306	481	494
DIVERS	10	9	61	14
SUBVENTIONS	142	163		
AFFIL ET LICENCES	1346	1324		
TOTAL	2034	2034	1441	1.500

En sport et éducation

Les produits les plus importants sont les CNS et les affiliations soit 1.630 k€ soit 80 % du total des produits.

Au niveau des charges, les CNS représentent le gros morceau, les reversements aux départements et régions, la formation arrive ensuite et divers postes soit un total de 1.500 k€.

Les répartitions n'étant pas constantes, il est plus juste de comparer les différences produits/charges sur les deux années soit en 2014 + 593 k€ et en 2015 +534 k€ ce qui ne représente que 2.9% des produits.

Je vous remercie de votre attention.



Rapport médical

présenté par Marie-Christine LABUZAN-FAVERIAL, Médecin fédéral



La commission médicale s'est réunie à deux reprises au cours de la saison sportive 2015-2016.

Les points suivants de l'ordre du jour ont été étudiés :

1 LIAISON Commission médicale-Commission Sport Santé :

Pour profiter de la présence des représentants de la commission santé, ce point a été étudié en premier. La commission santé ayant dans ses projets **des fiches sur les pathologies**, il a semblé important que celles-ci soient élaborées avec les médecins de la CMN.

Plusieurs pistes ont été considérées : accueil des personnes avec des pathologies (diabète, cardiovasculaires, cancer, pathologies articulaires...) dans les associations, mais aussi lutte contre la sédentarité avec reconditionnement à l'activité et aussi activités pour les seniors... Il paraît important de valoriser l'intérêt de l'activité par rapport à la sédentarité. La discussion porte sur la manière d'envisager ces fiches : entrée par l'activité et ses spécificités ou par la pathologie ? Il semble important de centrer l'action sur le pratiquant de l'activité.

Il est aussi envisagé la possibilité d'accueillir dans les associations des personnes ayant une prescription médicale d'activité physique. Une liaison avec les instances telles que les ARS et ou d'autres instances médicales va être nécessaire, de même que la « labellisation » sport santé avec des associations susceptibles d'intervenir. Un « réseau santé fédéral » doit être envisagé.

Très vite apparaît l'importance d'inclure dans les formations un volet concernant la santé et susceptible de modifier l'approche de l'activité par l'animateur, voire de créer un petit module spécifique.

On part du principe que les fiches pourraient dans un premier temps faire l'objet d'un travail personnalisé des membres des CN, puis de prévoir une communication transversale (formes à développer) entre les commissions pour avancer dans l'élaboration de ces fiches qui devront alors être introduites dans les modules de formation.

On reparle également des **fiches** (et de l'expo) déjà élaborées antérieurement pour les **addictions** (alcool, tabac, cannabis...). Il semble utile de revoir ces fiches pour une nouvelle expo santé.

Une question est d'ailleurs posée par la Commission sport mécanique au sujet de l'utilisation de **tests de dépistage** du cannabis. Il semble que la mise en place de ces tests doive faire l'objet d'une demande officielle et qu'il ne paraît pas possible à la CN de le faire lors des compétitions ou autres rassemblements. Toujours est-il qu'un volet « addiction » doit faire partie des contenus formation.

La réponse qu'il leur sera faite de s'adresser au conseiller régional dopage de la région. Là encore, il semble utile d'insérer un volet addiction dans les formations

2 La couverture médicale des manifestations sportives :

Il semble nécessaire de revoir la réglementation, car celle-ci est interprétée différemment par les préfetures. La fédération a obligation de moyens, il faut donc que les CD fassent l'inventaire des manifestations nécessitant une couverture médicale et adaptent leur réponse à ce sujet. JC DEBERGUE se charge de faire le point dans sa région. Il semble nécessaire de prévoir une convention avec la SDU pour la couverture des manifestations.

En ce qui concerne la couverture médicale propre, une convention doit être signée avec les médecins concernant leur rémunération et l'assurance de ceux-ci. Une recherche sera faite à ce sujet sur l'existant.

3 Les surclassements

Le point a été fait sur les surclassements de 2015 ; 36 demandes ont été reçues ; 30 en sports collectifs (14 en VB, 16 en BB, 1 en tir et 1 en Twirling 4 en football) ; 23 concernent des hommes et 13 des femmes.

Ces surclassements sont induits le plus souvent par le manque de pratiquants dans certaines catégories mais aussi pour compléter des équipes dans certains sports. La quasi-totalité émane du Nord et du Pas de Calais. N'y a-t-il que dans ces départements que les sports collectifs qui sont pratiqués ? Aux âges précités, il peut y avoir de grandes différences de gabarit même si des possibilités de faire tourner les joueurs existent et qu'en général les accords précisent qu'il est nécessaire que les jeunes ne jouent que partiellement les matches.

La commission s'interroge sur la possibilité de trouver d'autres réponses au sein des comités comme des regroupements et des tournois pour certaines catégories d'âge.

4 Contrôles dopage

Plusieurs contrôles dopage ont été réalisés en 2015. Deux cas positifs dont 1 ayant fait appel ce qui a nécessité la réunion des deux commissions de discipline dopage. Nous sommes en attente de la réponse de l'AFLD par rapport à ces deux cas. La commission

s'interroge sur le dopage en UFOLEP et sur la sensibilisation que font les CNS par rapport à ce problème (formation ?).

Le 18 / 03/ 2016 :

- **Mandature à venir**

Nous sommes heureux d'accompagner nos collègues Marie Christine F. dans sa candidature au sein du prochain CD national et Jean Claude D. au titre de président de la commission médicale. Jean Jacques et moi-même (Alain Gagny) sommes partants pour une nouvelle mandature ; il reste à synthétiser notre participation à la commission sport- santé et à la participation aux commissions 1^{ème} instance et appel dopage.

- **Lutte contre le dopage**

Au-delà des chiffres couvrant l'année 2015 on peut souligner de nouveau que les décisions de la commission première instance et d'appel (en dehors des délais de procédures) sont le plus souvent réexaminées par l'AFLD, et les décisions modifiées et la sanction majorée. Se pose donc logiquement la légitimité voire l'existence des commissions fédérales à l'avenir tout en tirant les conséquences de leur éventuelle disparition.

Rappelons la nécessité faite à toute fédération de réaliser une prévention primaire des pratiques addictives. Si actuellement les contrôles sont diligentés par l'AFLD, la possibilité offerte par le législateur à la fédération de cibler des disciplines sportives, des épreuves, des sportifs, doit conduire à des décisions réfléchies empruntées de déontologie, avec tact et mesure et avec conscience des conséquences.

- **Les certificats médicaux**

Si le certificat médical de non contre-indication aux activités sportives y compris en compétition engage la responsabilité du médecin signataire, certains dirigeants semblent se poser la question de sa véracité (techniques informatiques pouvant susciter des vocations de « faussaires ») avec copie d'une année sur l'autre

Il convient de rappeler que si le certificat médical est conservé par le comité départemental, il serait judicieux de réaliser un listing informatique indiquant le nom du médecin, son numéro RPPS et la date exacte du certificat (base de données qui, de toute façon, sera nécessaire si le certificat est exigé avec une périodicité supérieure à un an : **à discuter**). L'idéal serait bien entendu de faire figurer sur la licence les bonnes règles et la responsabilité de chacun....

- **Les doubles surclassements**

Là encore en dehors du compte rendu chiffré des demandes, les éventuelles remarques de la commission médicale portent plus sur la forme que sur le fond, bien que certaines remarques concernant des restrictions trouvent naturellement leur **justification** à défaut d'être réellement appliquées. Rappelons que la procédure permet de « responsabiliser autour d'un accord médical (certificat) les parents et les éducateurs sportifs au travers de leur signature (réflexion)

- **La sécurité médicale sur les rassemblements sportifs**

Il s'agit là d'un sujet récurrent qui ne sera pas complètement abordé et traité dans sa totalité tant qu'une jurisprudence n'opposera pas un intervenant médical au responsable d'une manifestation sportive lors d'une recherche de responsabilité par un tiers !

- **Sport sur ordonnance.**

La prise en charge d'une activité physique lors de la prévention secondaire d'affection de longue durée. Notre collègue Jean Jacques P a fait un excellent travail sur un sujet d'actualité : une prise en charge de sujets en affections de longue durée relayées financièrement en partie par les mutuelles santé. Une prescription médicale (sport sur ordonnance) d'un parcours sportif adapté génère la prise en charge secondaire de certaines pathologies par des fédérations agréées. Il convient à ce sujet de réunir les différents intervenants de l'UFOLEP impactés pour une approche commune.

- **Relation entre commission médicale et commission sport- santé**

Il semble utile de faire un point politique sur les objectifs et sur l'organisation pratique des deux commissions complémentaires au travers en particulier de la réalisation du projet « sport sur ordonnance »

Dernier point : le partenariat Mg France permettant à l'UFOLEP, par le biais d'une convention, d'avoir une association qui pourrait lui indiquer un médecin pour intégrer les «équipes départementales de Psc1 qui en sont dépourvues.

DOUBLES SURCLASSEMENTS 2015

<i>Activité</i>	<i>Département</i>	<i>Nombre de demandes accordées</i>
Basket-Ball	Pas de Calais (62)	8
	Nord (59)	8
Twirling Bâton	Pas de Calais (62)	1
	Nord (59)	1
Volley-Ball	Pas de Calais	6
	Nord	8
Tir à l'arc	Indre et Loire	1
Football	Pas de Calais (62)	2
	Nord (59)	1

Au total, 36 SURCLASSEMENTS ont été accordés par l'échelon national.

Partenariat UFOLEP – Vacances pour tous

Signature de la convention



**CONTRAT DE PARTENARIAT 2016
entre l'UFOLEP et VACANCES POUR TOUS**

Entre

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (dite UFOLEP Nationale), Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Paris (N° SIRET : 387.557.796.00019 – Code APE : 9312Z), dont le siège social est situé au 3 rue Récamier Paris 7^{ème}, représentée par son Président national Monsieur Philippe MACHU,

Et

La Ligue de l'enseignement, association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 7, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Jean-Marc ROIRANT,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre :

- **l'UFOLEP Nationale**, fédération sportive affinitaire, qui a pour vocation de fédérer des associations sportives multisports et d'organiser des rencontres et des compétitions départementales, régionales et nationales ; secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, elle participe à son projet global d'éducation, de sport et de culture pour tous et de formation d'un citoyen éclairé, engagé et solidaire.
- **VACANCES POUR TOUS** qui est la marque de diffusion des prestations du service vacances de la Ligue de l'enseignement, association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 3, rue Récamier – 75341 Paris Cedex 7.

Ce partenariat formalise les accords qui lient les deux parties dans leurs intérêts communs pour l'année 2016.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE « L'UFOLEP NATIONALE »

L'UFOLEP Nationale s'engage à :

Promouvoir **VACANCES POUR TOUS**, ci-dessus désigné auprès de son réseau fédéral avec ses comités départementaux, ses associations locales et ses partenaires universitaires. Pour ce faire,

- L'UFOLEP utilisera ses supports de communication:
 - *Cont@ct*, (cf. échéancier en Annexe 1)
 - *Lettre aux AS*, (cf. échéancier en Annexe 1)
 - *Lettre aux licenciés*, (cf. échéancier en Annexe 1)
 - *E-mailing spécifiques (fichiers licenciés, BRS, Pass cylco, Salons...)*
 - *Le site internet national, page grand public, (bannière VACANCES POUR TOUS) sur la page d'accueil de l'extranet, dans la rubrique partenariats du pôle communication),*

- Réseaux sociaux d'UFOLEP.org et Tout terrain (promotion de VPT)
- Appli Tout Terrain (promotion de VPT)
- Supports de promotion liés à l'opération PLAYA TOUR 2016
 - Site vitrine <http://www.ufolep-playatour.fr/>
 - Affiche, Flyer, plaquette institutionnelle
- Cahier des charges ou circulaire d'organisation relatif (ve) aux Compétitions Nationales Activités cyclistes et Trophée BRS
- Site internet de la CNS en charge des activités cyclistes
- Supports de promotion associés aux projets Séniors (document pédagogique, séjours touristiques ...)
- Supports de promotion associés aux séjours cyclistes (diffusion EJ, UFOWEB, ...)
- Création de bandes son pour promouvoir sur les nationaux et BRS le partenariat UFOLEP – VPT pour un montant à hauteur de 1500 euros TTC

Les publicités ou autres contenus devront avoir reçu l'accord préalable du pôle communication avant d'être diffusés.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE VACANCES POUR TOUS

En contrepartie, **VACANCES POUR TOUS** s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Offrir un séjour pour l'opération concours photos UFOLEP 2016 ;
- Proposer aux personnes affiliées à l'UFOLEP, des tarifs promotionnels (-10%) sur les villages de vacances du réseau Vacances pour tous ;
- Réalisation d'un document promotionnel pour illustrer les 4 actions communes:
 - Les séjours cyclo
 - Les séjours séniors
 - Le dispositif autour de la marche nordique
 - Le dispositif j'apprends à nager

1- Activités cyclistes

- Co animer avec l'UFOLEP un espace d'exposition sur le ROC d'AZUR qui aura lieu du 5 au 9 octobre 2016 et mettre à disposition 1 séjour à gagner pour une valeur estimée à 400 euros TTC.
 - o Prévoir un stand d'angle (13m2)
 - o Participation financière de VPT (*montant à imaginer en fonction du tarif global du stand 2016 : (tarif total du stand 2 304 € TTC)*)
- Offrir des séjours à distribuer sur les compétitions nationales activités cyclistes et trophée national des BRS, cf. Annexe1 et 2) à la demande de l'UFOLEP selon les procédures de Vacances pour tous.
 - o Produit séjour : juste hébergement type gîte (avec cuisine)
 - o Lieu : propice aux entraînements autonomes cyclo à proximité
 - o Hors période des vacances scolaires
 - o 8 séjours de 7 jours
 - 4 Damvix
 - 2 Le Pradet
 - 2 Les Moussières

- VPT réalisera et transmettra les pages de pub par centre(s) dans une même région afin que les organisateurs BRS puisse l'intégrer dans leur communication (hébergement avant / après de faire un BRS), les bannières pub,

2 – Activités séniors

- Co animer avec l'UFOLEP un espace d'exposition sur le Salon des Séniors qui aura lieu du 7 au 10 avril 2016, participer financièrement à la réservation du stand à hauteur de 5000 € TTC et mettre à disposition 1 séjour à gagner pour une valeur estimée à 400 euros TTC.
- Mise à disposition par l'UFOLEP d'une tablette pour saisie en ligne des coordonnées des visiteurs, fichier à transmettre à VPT au terme du salon.
- Co construire des séjours thématiques associés aux publics séniors ciblés par l'UFOLEP avec visuels de COMM spécifiques
- Insertion des séjours Séniors UFOLEP au sein de la plaquette VPT.

3 – Appli tout terrain

- Promouvoir sur les supports VPT le produit Appli Tout Terrain (revue, site, tampon sur certains séjours estampillés Tout terrain, ...);
- Possibilité pour les utilisateurs de l'appli sur les statuts « expert » et « ambassadeur » de bénéficier de 10 % sur les séjours VPT comme les licenciés UFOLEP ;
- Possibilité d'une pub par an sur les séjours VPT en ouvrant l'appli ;

4 – Parcours de marche nordique

- Possibilité que les centres VPT qui déclinent un projet UFOLEP (Savoir nager, ...) bénéficient de l'expertise des parcours MN de l'UFOLEP. Le cahier des charges sera transmis à VPT. Les centres pourront bénéficier de tarifs préférentiels auprès du partenaire Guidetti de l'ufolep afin d'avoir un peu de stock matériel et répondre à des besoins des touristes.

5 – J'apprends à nager

- Mobilisation du réseau des centres VPT pour organiser des stages d'apprentissage à la natation (classe de découverte, séjours jeunes en collaboration avec les CD UFOLEP (encadrement, outils...))

6 - Playa Tour

- Mise à disposition de supports de COMM (signalétique, ...)

ARTICLE 4 – ÉVALUATION DU PARTENARIAT

Avant le terme de la convention, une évaluation à l'initiative de l'UFOLEP Nationale sera effectuée afin de convenir des conditions d'une éventuelle reconduction.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

Cet accord de partenariat est signé du 29 avril 2016 au 25 avril 2017.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

Cet accord de partenariat est signé du 29 avril 2016 au 25 avril 2017.

ARTICLE 6 – MODIFICATION - RÉVISION

La présente convention pourra être modifiée ou révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute modification ou révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacun des parties.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties de l'une quelconque des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'une des parties, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.


ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE / LITIGES

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestations, litiges ou autres différents sur la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois. Si néanmoins le désaccord persiste, les parties conviennent de soumettre tout litige au Tribunal de Grande Instance de Paris (*celui du siège social de l'UFOLEP Nationale*).

Fait à Port Leucate, en trois exemplaires,

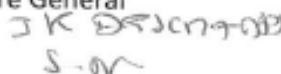
Le 29 avril 2016

Pour l'UFOLEP Nationale


Philippe MACHU
Président national

Pour La Ligue de l'enseignement


Jean-Marc ROIRANT
Secrétaire Général


JK 29/04/16
S.02

ANNEXE 1

Calendrier des BRS 2016

Dates des épreuves	Dénominations	Lieux	Coordonnées des responsables
Samedi 23 avril	La Gérard Simonnot (16)	Le Moulin d'Ecoyeux – 16 250 JURIGNAC	brunomartinot@wanadoo.fr nombre de participants ?
Samedi 21 mai	l'Ékoï Tour (17)	53 rue des Pêcheurs d'Islande - 17 300 ROCHFORT	www.ekoitour.fr nombre de participants ?
Samedi 4 juin	La Limousine	19, rue Turgot - 87 350 PANAZOL	christian.desmoulin@wanadoo.fr (1500part) www.lalimousinecyclo.com nombre de participants ?
Dimanche 19 juin	La Béarn Cycl'Espoir (BCE)	17, rue de Boyrie - 64 000 PAU	www.bearn-cycl-espoir.com nombre de participants ?
Dimanche 3 juillet	Les Copains CYFAC	Esplanade Robert Lacroix - 63 600 AMBERT	les-copains@wanadoo.fr (2000 part) www.cyclolescopains.fr
Samedi 20 aout	La Paul Poux (16)	Routard du sport - Le Breuil - 16 560 ANAIS	www.routardusport.com nombre de participants ?
Dimanche 4 sept	L'Écureuil (23)	Vélo 23 - 31 rue du Lizou - 23300 LA SOUTERRAINE	i.verbrughe@numeo.fr (1500 part) Vélo 23 - 31 rue du Lizou 23300 La Souterraine Vélo 23 - 31 rue du Lizou - 23300 LA SOUTERRAINE

Calendrier des championnats nationaux cyclistes 2016

DISCIPLINES	DATES		LIEUX	
Championnat National CycloCross	06/02/2016	07/02/2016	33	Gennissac
Championnat National VTT	14/05/2016	16/05/2016	62	Wingles
Critérium National Bike Trial	???		???	
Championnat National Cyclospor	15/07/2016	17/07/2016	87	Rochechouard
Championnat National Contre La Montre	10/09/2016	11/09/2016	28	Orgères en Beauce



Vœu

VŒU SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité départemental UFOLEP de l'Indre (36), réuni le 11 janvier 2016 à Châteauroux (36)

- **Constatant que :**

- que depuis plusieurs années, il n'y a plus de contrôles anti dopage sur les épreuves organisées par les comités régionaux ou départementaux,
- que nous sommes de plus en plus souvent témoins de performances douteuses sur nos compétitions,
- que ce fait est constaté, voire commenté, par certains participants,
- que cela discrédite notre fédération,
- que, dans ces conditions, il est nécessaire de nous donner les moyens d'une lutte efficace.

- **Propose :**

de modifier en assemblée générale, le règlement médical, titre II, article 8, annexé à l'article 45 du règlement intérieur par l'ajout du texte suivant :

Titre II, art. 8 : « chaque année sera inscrite au budget une ligne consacrée à l'organisation de contrôles anti dopage sur des épreuves nationales, régionales et départementales ».

DECISION DU COMITE DIRECTEUR :

Le Comité Directeur partage la préoccupation. L'AFLD a pu nous confirmer que 95 contrôles ont été réalisés en 2015 sur les épreuves organisées par l'UFOLEP révélant 2 cas positifs.

Elle invite les organisateurs à se rapprocher du correspondant interrégional anti dopage (CIRAD). De plus, l'UFOLEP négociera avec l'AFLD une convention qui permettra d'élargir le nombre de contrôles et de cibler quelques épreuves spécifiques, à raison de 300 € par contrôle supplémentaire sollicité et nous rappelons que l'UFOLEP est par ailleurs engagée sur la prévention des conduites addictives et des conduites dopantes et qu'elle met à disposition de tous les Comités départementaux des outils pédagogiques d'informations sur les risques encourus. Ce vœu sera soumis à l'AG avec avis favorable du Comité Directeur.

Vote du vœu de l'Indre

Résultat du vote par élargement en suspension de séance

- VOTE DU VŒU DE L'INDRE

Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	295 473	
Abstentions	35 768	
Pour	283 744	96,03 %
Contre	11 729	3,97 %

Récompenses honorifiques nationales remises par Médailles nationales

Médailles d'honneur

N° 162 VERGNE Jean-Marie

N° 163 MANUEL Henriette



Médailles d'Or	Médailles d'Argent
Michel ALLAIT (54) Hervé FONTAINE (74) Daniel GUERIN (44) Jean-Pierre MIFSUD (06)	Lionel CHARLOT (63) Jean-Pierre MORENO (42) Thierry PACHOT (18) Jean-Yves PEGUILLET (39) Claudine PRIVAT (09) Danielle ROUX (69) Annie VEDRENNE (87) Hubert VINCENT (12)
Médailles de Bronze	Diplômes
Sylvain ALLIAUME (69) Sylvain BAUD (69) Grégory CAMARA (47) Philippe COUDERC (15) Sébastien DESMOTS (78) Michel FEVRES (33) Claudine GEMSA (68) Christian LAMOUREUX (04) Stéphane LECOSSOIS (80) Francis MARCHAND (17) Jean-Marie PINEAU (17) Alain REMY (25) Alain RIBAGER (68) Yannick ROUBIN (48)	Evelyne CACI (57) Patricia COUBETERGUES (15) Stéphanie HOUY (27) Fabrice MOUSSEL (région Normandie) Eric RUFFIEUX (01)

Comité organisateur

Médaille d'Or	Médailles d'Argent
Daniel LEPINE	Evelyne SALLE Jean-Jacques CAMEL
Médaille de Bronze	Diplôme
Henri CUBERLI Jean-Marc LAFON Marie PLANTADE	Coralie ROCCA



Propositions de modifications des statuts régionaux UFOLEP

Vote article par article

TITRE I

Article 1

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p>Article 1</p> <p>Il est institué dans la région (1) une association déclarée suivant la loi du 1^{er} juillet 1901, ou inscrite selon la loi locale dans les départements du Haut Rhin, du Bas Rhin, de la Moselle, ou des Collectivités Territoriales d'outre-mer, dite Comité régional (de) de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP...), conformément aux statuts de l'UFOLEP nationale.</p> <p>Conformément à l'article 1 des statuts nationaux, il a pour objet d'assumer les buts de l'UFOLEP, l'éducation par le sport, notamment dans une perspective de développement durable, sur le territoire considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en organisant et en promouvant toute activité physique comme moyen d'éducation et de culture par le sport, d'intégration et de participation à la vie sociale, dans le but de former des sportifs et des citoyens b) en suscitant, en organisant et en contrôlant ces activités dans les associations affiliées, avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine ; c) en donnant à chacun, sans discrimination aucune, la possibilité de pratiquer des activités physiques, sportives et de pleine nature ; d) en propageant sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans 	<p>Article 1</p> <p>Il est institué dans la région (1) une association déclarée suivant la loi du 1^{er} juillet 1901, ou inscrite selon la loi locale dans les départements du Haut Rhin, du Bas Rhin, de la Moselle, ou des Collectivités Territoriales d'outre-mer, dite Comité régional (de) de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP...), conformément aux statuts de l'UFOLEP nationale.</p> <p>Conformément à l'article 1 des statuts nationaux, il a pour objet d'assumer les buts de l'UFOLEP, l'éducation par le sport, notamment dans une perspective de développement durable, sur le territoire considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en organisant et en promouvant toute activité physique comme moyen d'éducation et de culture par le sport, d'intégration et de participation à la vie sociale, dans le but de former des sportifs et des citoyens b) en suscitant, en organisant, en coordonnant et en mutualisant ces activités dans les départements, avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine c) en donnant à chacun, sans discrimination aucune, la possibilité de pratiquer des activités physiques, sportives et de pleine nature ; d) en propageant sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si

<p>le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si elle est formatrice, amicale, désintéressée et respectueuse de l'environnement et de la santé des pratiquants, illustrant ainsi sa devise : « tous les sports autrement » ;</p> <p>e) en prolongeant l'action de l'USEP ;</p> <p>f) en contribuant à la promotion et à la défense des organisations éducatives et sociales laïques du département</p> <p>g) en assurant la formation et l'enseignement du secourisme sous toutes ses formes.</p> <p>Son siège social est fixé à (préciser l'adresse complète), par décision du comité directeur régional.</p> <p>Il peut être commun à celui de l'Union Régionale de la Ligue de l'enseignement. Le comité régional de l'UFOLEP de (1) est le seul organe de déconcentration, de cette région, reconnu de l'UFOLEP. Ses moyens d'action sont les mêmes que ceux de l'UFOLEP nationale, adaptés à l'échelon de la région (art. 8 des statuts). Il peut participer à des actions et travaux élaborés en commun avec le comité régional USEP. Il est membre du comité régional olympique et sportif. Il entretient toutes relations utiles avec les pouvoirs publics locaux, les structures régionales des fédérations et groupements sportifs et les organisations laïques de la région.</p> <p>Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre l'union régionale de la Ligue de l'enseignement et le comité régional UFOLEP.</p>	<p>elle est formatrice, amicale, désintéressée et respectueuse de l'environnement et de la santé des pratiquants, illustrant ainsi sa devise : « tous les sports autrement » ;</p> <p>e) en prolongeant l'action de l'USEP ;</p> <p>f) en contribuant à la promotion et à la défense des organisations éducatives et sociales laïques des départements</p> <p>g) en assurant la formation et l'enseignement du secourisme sous toutes ses formes.</p> <p>h) En assurant une mission de soutien stratégique aux comités départementaux et en favorisant les synergies</p> <p>Son siège social est fixé à (préciser l'adresse complète), par décision du comité directeur régional.</p> <p>Il peut être commun à celui de l'Union Régionale de la Ligue de l'enseignement. Le comité régional de l'UFOLEP de (1) est le seul organe de déconcentration, de cette région, reconnu de l'UFOLEP. Ses moyens d'action sont les mêmes que ceux de l'UFOLEP nationale, adaptés à l'échelon de la région (art. 8 des statuts). La fédération contrôle l'exécution de la mission du comité régional et a accès à aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité du comité. Si le comité régional n'est pas en mesure d'assurer sa mission, la fédération met en œuvre un dispositif d'accompagnement rapproché, construit en commun, dans le cadre d'une contractualisation spécifique. Le comité directeur national peut être amené, en dernier recours, à exercer son pouvoir de retrait de l'agrément.</p> <p>Il peut participer à des actions et travaux élaborés en commun avec le comité régional USEP et/ou avec l'Union Régionale Ligue</p> <p>Il est membre du comité régional olympique et sportif. Il entretient toutes relations utiles avec les pouvoirs publics locaux, les structures régionales des fédérations et groupements sportifs et les organisations laïques de la région.</p> <p>Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre l'union régionale de la Ligue de l'enseignement et le comité régional UFOLEP.</p>
---	--

Modification article 1 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• MODIFICATION ARTICLE 1 DES STATUTS REGIONAUX ADOPTE

Total des mandats	386 546	
Total des votants	350 192	
Total des suffrages exprimés	350 192	
Abstentions	0	
Pour	350 192	100 %
Contre	0	0,00 %

TITRE II ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT

Article 4

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p>Article 4 Le comité régional est administré par un comité directeur élu selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • trois (3) représentants minimum de chaque département composant la région : <ol style="list-style-type: none"> a. deux hommes et une femme ou b. deux femmes et un homme selon la proportionnalité hommes/femmes du département, <p>Pour les régions composées de moins de 5 départements, la possibilité leur est laissée d'augmenter le nombre de représentants par département, mais les statuts doivent en préciser le nombre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ plus un siège supplémentaire par tranche de 4 000 licenciés, à partir de la deuxième tranche, pour les départements concernés, ✚ aucun département ne peut détenir, seul, la majorité, ✚ la proportionnalité hommes-femmes doit être appréciée, tant au niveau des départements qu'au niveau de la région, sur l'ensemble 	<p>Article 4 Le comité régional est administré par un comité directeur de membres élus selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux (2) sièges par département composant la région selon la proportionnalité hommes/femmes éligibles du département. <p>Pour les régions de moins de 8 départements possibilité d'augmenter ce nombre de sièges, En maintenant dans tous les cas les dispositions suivantes :</p> <p style="text-align: center;">Pour les départements</p> <ul style="list-style-type: none"> • entre 4 001 et 8000 licenciés : un siège supplémentaire ; • entre 8001 et 12000 licenciés : deux sièges supplémentaires ; • entre 12001 et 16000 licenciés : trois sièges supplémentaires ; • entre 16001 et 20000 licenciés : quatre sièges supplémentaires ; • entre 20001 et 24000 licenciés :

<p>des licenciés éligibles.</p> <p>Le comité directeur exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.</p> <p>Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour du vote.</p> <p>Chaque candidat doit, obligatoirement, recevoir un avis motivé de son département d'origine pour se présenter.</p> <p>Le comité directeur régional doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes éligibles apprécié sur l'ensemble des licenciés de la région, âgés de plus de 16 ans au 31 août de la saison sportive précédente. Le médecin n'est pas obligatoire.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours, à l'exception des bulletins blancs et nuls. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir.</p> <p>Ils sont rééligibles.</p> <p>Le mandat du comité directeur régional expire avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus par le(s) département(s) concerné(s), pour la durée restante du mandat, lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.</p>	<p>cinq sièges supplémentaires. <u>La proportionnalité hommes/femmes éligibles du département sera appliquée sur l'ensemble des candidats.</u></p> <p>Le comité directeur exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.</p> <p>Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour du vote.</p>	
	<p>Chaque comité départemental désignera ses candidats pour siéger au comité régional et pourra demander, en cours de mandat, le retrait d'un de ceux-ci. Il devra, alors proposer une nouvelle candidature à l'Assemblée Générale régionale suivante.</p> <p>Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours, à l'exception des bulletins blancs et nuls. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir.</p>	<p>P A R T I E 2</p>
	<p>L'Assemblée Générale ne pourra procéder à cette élection que si la moitié au moins des départements est représentée.</p> <p>Ils sont rééligibles.</p>	<p>P A R T I E 3</p>
	<p>Le non renouvellement de la prise de licence avant le 31/10 entraînera automatiquement la perte du mandat</p> <p>Le mandat du comité directeur régional expire avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.</p> <p>Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus par le(s) département(s) concerné(s), pour la durée restante du mandat, lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.</p>	<p>P A R T I E 4</p>

Modification article 4 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• **STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 4 (partie 1) Adopté**

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	321 737	
Abstentions	9 504	
Pour	257 954	80,18 %
Contre	96 783	19,82 %

• **STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 4 (partie 2) Adopté**

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	250 497	
Abstentions	80 744	
Pour	151 213	60,37 %
Contre	99 284	39,63 %

• **STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 4 (partie 3) Adopté**

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	328 199	
Abstentions	3 042	
Pour	316 542	96,45 %
Contre	11 657	3,55 %

• **STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 4 (partie 4) Adopté**

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	324 678	
Abstentions	6 563	
Pour	317 857	97,90 %
Contre	6 821	2,10 %

Article 5

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p><u>Article 5</u></p> <p>Ne peuvent être élues au comité directeur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. <p>Les candidats et candidates au comité directeur figureront sur une liste alphabétique et porteront éventuellement la mention " candidat(e) sortant(e) ". Le bulletin de vote portera mention du nombre de postes femmes et hommes à pourvoir. Sont électeurs, les représentants dûment mandatés par les assemblées générales des comités départementaux UFOLEP.</p> <p>En cas d'égalité des voix, le (la) candidat(e) le plus âgé(e) est proclamé(e) élu(e).</p> <p>L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande de membres représentant au moins le tiers des voix ; 2) les deux tiers des représentants mandatés composant l'assemblée générale doivent être présents ; 3) la révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (à l'exclusion des 	<p><u>Article 5</u></p> <p>Ne peuvent être élues au comité directeur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. <p>Les candidats et candidates au comité directeur figureront sur une liste alphabétique et porteront éventuellement la mention " candidat(e) sortant(e) ". Le bulletin de vote indiquera le nombre de postes femmes et hommes à pourvoir.</p> <p>Sont électeurs, les représentants dûment mandatés (1 titulaire et un suppléant) par les assemblées générales des comités départementaux UFOLEP.</p> <p>En cas d'égalité des voix, le (la) candidat(e) le plus âgé(e) est proclamé(e) élu(e).</p> <p>L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande de membres représentant au moins le tiers des voix ; 2) les deux tiers des représentants mandatés composant l'assemblée

votes blancs et nuls).	générale doivent être présents ; 3) la révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (à l'exclusion des votes blancs et nuls).
------------------------	---

Modification article 5 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 5 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	310 434	
Abstentions	20 807	
Pour	296 443	95,49 %
Contre	13 991	4,51 %

Article 6

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p>Article 6 :</p> <p>Le comité directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ met en œuvre, dans le cadre des orientations nationales, la politique définie par son assemblée générale, ▪ établit et gère le budget régional, ▪ veille à l'application : <ul style="list-style-type: none"> - des statuts et règlements généraux de l'UFOLEP, - des conventions et protocoles conclus avec les autres fédérations ou unions, ▪ prévoit les récompenses, ▪ assure toutes les liaisons nécessaires, ▪ tient les registres des réunions statutaires. 	<p>Article 6 :</p> <p>Le comité directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ met en œuvre, dans le cadre des orientations nationales et du projet de la Ligue, la politique définie par son assemblée générale, ▪ établit et gère le budget régional sur l'année civile, selon les règles du Plan comptable ▪ veille à l'application : <ul style="list-style-type: none"> - des statuts et règlements généraux de l'UFOLEP, - des conventions et protocoles conclus avec les autres fédérations ou unions, ▪ prévoit les récompenses, ▪ assure toutes les liaisons nécessaires, ▪ tient les registres des réunions statutaires.

Modification article 6 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 6 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	322 407	
Abstentions	8 834	
Pour	298 263	92,51 %
Contre	24 144	7,49 %

Article 7

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p><u>Article 7</u> Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président du comité régional. La convocation est obligatoire, dans un délai maximum d'un mois, lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres.</p> <p>Le comité directeur régional ne délibère valablement que si au moins le tiers de ses membres est présent. Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis.</p> <p>Au cours d'un même mandat, après trois absences non motivées, consécutives ou non, tout élu est, après rappel écrit du Président, considéré comme démissionnaire et ne sera plus convoqué.</p> <p>Sauf élément nouveau, une proposition rejetée par un vote ne peut être remise en discussion avant un an.</p> <p>Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Un exemplaire est transmis à chacun des comités départementaux UFOLEP constituant la région, un autre exemplaire étant transmis à l'échelon national de</p>	<p><u>Article 7</u> Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président du comité régional. La convocation est obligatoire, dans un délai maximum d'un mois, lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres.</p> <p>Le comité directeur régional ne délibère valablement que si au moins le tiers de ses membres est présent. Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis.</p> <p>Au cours d'un même mandat, après trois absences non motivées, consécutives ou non, tout élu est, après rappel écrit du Président, considéré comme démissionnaire et ne sera plus convoqué.</p> <p>Sauf élément nouveau, une proposition rejetée par un vote ne peut être remise en discussion avant un an.</p> <p>Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Un exemplaire est transmis à chacun des comités départementaux UFOLEP constituant la région, un autre exemplaire</p>

<p>l'UFOLEP.</p> <p>Le président du comité régional USEP ou son représentant, ainsi que le président de l'union régionale de la Ligue de l'enseignement ou son représentant, peuvent assister avec voix consultative aux travaux du comité directeur régional de l'UFOLEP.</p>	<p>étant transmis à l'échelon national de l'UFOLEP.</p> <p>Le président du comité régional USEP ou son représentant, ainsi que le président de l'union régionale de la Ligue de l'enseignement ou son représentant, sont invités avec voix consultative aux travaux du comité directeur régional de l'UFOLEP.</p>
--	---

Modification article 7 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 7 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	308 803	
Abstentions	22 438	
Pour	298 448	96,65 %
Contre	10 355	3,35 %

Article 11

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p>Article 11</p> <p>Le comité directeur désigne, le cas échéant, un(e) délégué(e) régional(e) et/ou conseiller technique sportif (CTS) et/ou agent régional de développement (ARD), cadre permanent. Ses missions sont définies, par le comité directeur, dans une lettre de mission ou un contrat de travail.</p> <p>Dans tous les cas, il (elle) assiste avec voix consultative, s'il (si elle) est convoqué(e) par le(la) président(e), aux assemblées générales, aux réunions du comité directeur et de son bureau. Il (elle) participe aux réunions des commissions régionales administratives et sportives.</p>	<p>Article 11</p> <p>Le comité directeur désigne, le cas échéant, un(e) délégué(e) régional(e) et/ou conseiller technique sportif (CTS) et/ou agent régional de développement (ARD), cadre permanent. Ses missions sont définies, par le comité directeur, dans une lettre de mission et/ou un contrat de travail.</p> <p>Il (elle) assiste avec voix consultative, s'il (si elle) est convoqué(e) par le(la) président(e), aux assemblées générales, aux réunions du comité directeur et de son bureau. Il (elle) peut participer aux réunions des commissions régionales administratives et sportives.</p>

Modification article 11 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 11 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	327 628	
Abstentions	3 613	
Pour	321 968	98,27 %
Contre	5 660	1,73 %

Article 12

<u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u>	<u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u>
<p><u>Article 12</u></p> <p>Le comité directeur régional est secondé dans sa tâche par des commissions administratives et sportives dont il détermine la composition, désigne et révoque les membres.</p> <p>A l'exception de la commission de contrôle des finances, si elle existe, de la commission régionale de surveillance des opérations électorales et des commissions disciplinaires qui sont indépendantes, toutes les autres commissions sont responsables de leur action devant le comité directeur.</p>	<p><u>Article 12</u></p> <p>Le comité directeur régional est secondé dans sa tâche par des commissions administratives et sportives dont il détermine la composition en fonction des projets territoriaux. Il en désigne et révoque les membres.</p> <p>A l'exception de la commission de contrôle des finances, si elle existe, de la commission régionale de surveillance des opérations électorales et des commissions disciplinaires qui sont indépendantes, toutes les autres commissions sont responsables de leur action devant le comité directeur.</p>

Modification article 12 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

• STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 12 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	324 831	
Abstentions	6 410	
Pour	316 733	97,51 %
Contre	8 098	2,49 %

Article 18

<p><u>STATUTS VOTES AG de GERZAT le 29 avril 2012</u></p> <p><u>Article 18</u> En cas de dissolution du comité régional, l'assemblée générale appelée à se prononcer sur celle-ci décidera de l'attribution de l'actif net.</p>	<p><u>STATUTS PROPOSES AG de PORT LEUCATE le 29 avril 2016</u></p> <p><u>Article 18</u> En cas de dissolution du comité régional, l'assemblée générale appelée à se prononcer sur celle-ci attribue la situation financière à l'UFOLEP nationale qui accepte, sous réserve d'inventaire.</p>
---	--

Modification article 18 des statuts régionaux

Résultat du vote électronique

STATUTS TYPES DES COMITES REGIONAUX – ARTICLE 18 Adopté

Total des mandats	341 014	
Total des votants	331 241	
Total des voix exprimées	325 168	
Abstentions	6 073	
Pour	211 916	65,17 %
Contre	113 252	34,83 %

Elections au Comité Directeur National

Présentation des 15 candidates pour 14 postes à pourvoir

BERRIT-SAUVAGE
Catherine



COLLET Camille



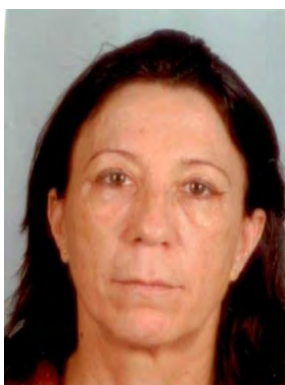
FINO Christiane



JACQUET Isabelle



LABUZAN-FAVERIAL
Marie-Christine



LACOSTAZ
Christelle



MALLURET Anne



MANET Sandrine



MANUEL Henriette



**MOUTON-LEVREAY
Natacha**



ROIG Michèle



ROUX Danielle



TLILI Haïfa



WAGNER Myriam



ZAPPELLA Laetitia



Présentation des 21 candidats pour 16 postes à pourvoir

ANGOT Loïc



**BORGNI
Jean-Louis**



BOUGEARD Alain



BROYDE Thierry



COUTURE Gilles



**DAUPHANT
Jean-Claude**



DOUILLARD Bruno



FABRE Denis



FOSSATI Régis



GUERIN Daniel



JEAN Arnaud



LAVY Georges



MACHU Philippe



**QUATREFAGES
Henri**



SABLE Jean-Claude



TICHIT Germain



TREZIERES Ludovic



Résultat du vote électronique**Collège « Féminines » 14 postes - 15 candidates**

Ont obtenu

MOUTON-LEVREAY Natacha	93,37 %	Elue
LABUZAN-FAVERIAL Marie Christine	91,52 %	Elue
ZAPPELLA Laetitia	87,92 %	Elue
TLILI Haïfa	86,91 %	Elue
COLLET Camille	84,47 %	Elue
ROUX Danielle	84,29 %	Elue
JACQUET Isabelle	82,89 %	Elue
BERRIT-SAUVAGE Catherine	80,32 %	Elue
MANET Sandrine	79,13 %	Elue
ROIG Michèle	78,08 %	Elue
MANUEL Henriette	71,43 %	Elue
WAGNER Myriam	67,86 %	Elue
MALLURET Anne	64,48 %	Elue
LACOSTAZ Christelle	60,22 %	Elue
FINO Christiane	48,20 %	Non Elue

Collège « Masculins » 16 postes - 21 candidats

Ont obtenu

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	
JEAN Arnaud	92,62 %		Elu
BROYDE Thierry	88,20 %		Elu
GUERIN Daniel	88,01 %		Elu
MACHU Philippe	85,23 %		Elu
BOUGEARD Alain	80,56 %		Elu
DAUPHANT Jean-Claude	67,93 %		Elu
DOUILLARD Bruno	67,10 %		Elu
QUATREFAGES Henri	66,25 %		Elu
FABRE Denis	66,09 %		Elu
TICHIT Germain	65,69 %		Elu
LAVY Georges	65,45 %		Elu
BORGNI Jean-Louis	55,66 %		Elu
FOSSATI Régis	53,93 %		Elu
TREZIERES Ludovic	52,56 %		Elu
SABLE Jean-Claude	52,15 %		Elu
COUTURE Gilles	48,76 %	46,57 %	Elu
ROQUES Patrick	41,81 %	22,80 %	Non Elu
LACAVALERIE Jean-Jacques	35,58 %	Retiré	Non Elu

FIorentino Gérard	33,54 %	13,08 %	Non Elu
ANGOT Loïc	32,47 %	18,69 %	Non Elu
MARTIN Roland	29,92 %	15,51 %	Non Elu



Election du Président National

Candidat présenté par le comité directeur national
à l'assemblée générale : Philippe MACHU



Résultat du vote électronique

- Élection du Président : Philippe MACHU ELU

Total des mandats	341 014	
Total des votants	316 689	
Total des suffrages exprimés	306 911	
Abstentions	9 778	
Pour	277 942	90,56 %
Contre	28 969	9,44 %

Passage de témoin entre le département de l'Aude et le département du Lot-et-Garonne



Discours de clôture du 30 avril du Président national UFOLEP Philippe MACHU

Vous venez de désigner un nouveau Comité Directeur.

Vous venez de me confier la responsabilité de la conduire pour une nouvelle mandature.
Je mesure l'honneur que vous me faites.

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Je voudrais vous dire toute la fierté d'un Président qui a consacré beaucoup d'énergie et de conviction à tous les niveaux de notre fédération, depuis des années, pour en accompagner l'évolution, le rayonnement et construire avec vous une UFOLEP plus assurée de sa mission éducative et sociale au sein d'une Ligue de l'enseignement convaincue de l'importance de ce phénomène de société que représente le sport, plus convaincue aussi des atouts considérables que représente son secteur sportif dans le développement global de son projet éducatif, culturel, sportif, citoyen.

La présence et les propos de Véronique MOREIRA, nouvelle présidente de l'USEP, la présence et les propos de Jean-Karl DESCHAMPS secrétaire national de la Ligue, lors de l'ouverture de cette AG.

La présence et les propos de Nadia BELLAOUI secrétaire général adjointe de la Ligue de l'enseignement participent pleinement de cette volonté partagée d'installer (ensemble) les conditions et les ambitions de notre mission.

L'UFOLEP s'est dotée des outils techniques, pédagogiques, statutaires pour permettre à ses Comités et à ses associations de s'investir vigoureusement dans des projets territoriaux co-construits au bénéfice du mieux-être des populations, au bénéfice de l'animation et de la valorisation des territoires, dans la préoccupation permanente d'un développement durable.

Attentive aux évolutions des attentes des publics en matière d'activités physiques et sportives, sensible aux préoccupations de plaisir, de convivialité, de respect de soi et des autres, de l'environnement...

L'UFOLEP entend installer et promouvoir une nouvelle culture sportive qui favorise l'accessibilité de tous les publics à des activités physiques d'entretien adaptées à leur diversité, une nouvelle culture sportive qui permette avec l'aide des collectivités territoriales, de la Commune à l'Europe, avec l'aide des parlementaires, des universitaires, des acteurs, de la société civile de faire du sport un véritable droit pour tous.

Un droit de vivre mieux, avec soi, avec les autres, un droit qui génère du bien-être, de la santé, du plaisir, un droit qui doit peser sur l'aménagement du territoire, sur la nature des équipements de proximité à programmer, sur les modes de circulations dans la cité ou dans les territoires ruraux.

Un droit dont les retombées économiques considérables devraient en partie abonder son financement :

- Economie de santé d'une part
- Développement des industries du vêtement ou du matériel sportif, des innovations technologiques, d'autre part,
- Développement de l'emploi tant dans l'animation que dans les secteurs du bâtiment et du transport.

Le développement du sport pour tous est un levier considérable du développement économique et du mieux-être social.

Ce plaidoyer-là, nous devons le consolider, l'argumenter et le porter à tous les niveaux de l'organisation territoriale de notre pays voire de l'Europe.

L'accompagnement des Comités, des associations sera déterminant pour porter haut le message de l'UFOLEP et le décliner en actions de proximité en direction de tous les publics, de la petite enfance aux seniors.

La formation de nos dirigeants, de nos professionnels devra consolider notre capacité à aller au-devant des structures partenaires et des décideurs politiques.

L'UFOLEP n'existait plus quand je suis né...

L'UFOLEP s'est rebâtie, s'est transformée, s'est adaptée aux évolutions de la société avec Georges BELBENOIT, bien sûr, mais aussi avec Pierre DESAISSEMENT, André ALLOPPE ; Michel LEBLANC, Marc DERIVE... et tous les acteurs des Comités directeurs successifs, avec les militants de nos Commissions techniques, avec les millions d'adhérents qui ont, en croisant le chemin de l'UFOLEP, trouvé le plaisir d'une pratique sportive conviviale et désintéressée.

Aujourd'hui, ensemble, nous construisons l'UFOLEP de demain... dans toutes ses dimensions éducatives et citoyennes, en cultivant l'expertise et la diversité techniques indispensables dans notre rôle de fédération multisport mais aussi en menant les combats de l'éducation par le sport, de la santé par le sport mais aussi ceux d'une citoyenneté active pour sauvegarder, pour promouvoir nos valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité dans une société résolument laïque et ouverte à tous.

Votre présence, votre confiance, votre engagement doivent nous aider à installer dans tous les territoires, avec l'aide de la Ligue de l'enseignement et la complicité de l'USEP des projets ambitieux, co-construits avec des partenaires convaincus, avec des publics invités à être des sportifs certes mais aussi des citoyens acteurs de l'animation de leur territoire, acteurs d'une société plus juste, plus fraternelle.

Merci de donner partout à l'UFOLEP l'énergie et les moyens de ces combats-là. Merci.

J'invite maintenant l'équipe de l'organisation de l'Aude, rassemblée autour de Soreya, dont nous avons pu apprécier l'efficacité discrète, l'accueil, le sourire.

De vrais militants d'un Mouvement où UFOLEP-USEP-LIGUE se retrouvent au coude à coude.

Je vous demande de les applaudir.

J'en profite pour remercier aussi toute l'équipe de la DTN qui sous la houlette de Pierre s'est dépensée sans compter pour la préparation de cette AG.

J'appelle aussi les représentants du Comité UFOLEP du Lot et Garonne qui nous accueilleront l'an prochain.

Je déclare clos les travaux de cette 69ème assemblée générale. A ceux qui restent quelques jours de plus, je souhaite un bien agréable séjour. A ceux qui reprennent la route ou le train, je leur souhaite un bon retour.

A tous je souhaite bon courage pour les combats qui nous attendent.